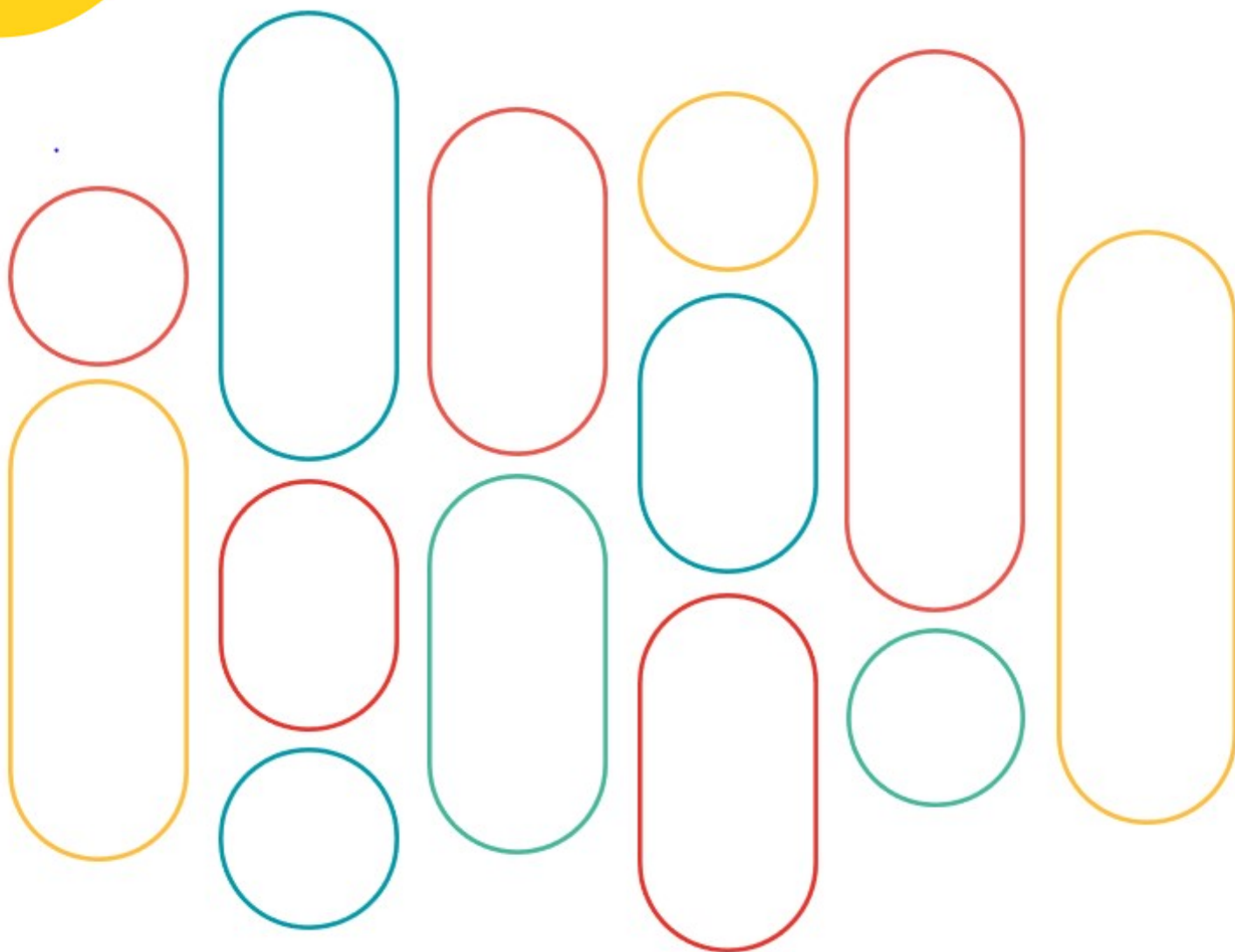




Comité
d'Évaluation
de la Transition
Sociale Écologique



Contribution du CETSE sur le bilan à mi-parcours du PCAET

Octobre 2023



Conseil
de Développement
Durable



métropole
ROUEN NORMANDIE



Table des matières

Introduction	4
Perception globale et préconisations sur les modalités de mise en œuvre du PCAET	5
Focus sur la mobilisation des acteurs.....	7
Constats sur la mobilisation des acteurs.....	8
Les principaux risques et préconisations que les membres du CETSE ont pointé :	9
Propositions d'amélioration et d'évolution.....	19
Remarques sur la mise en œuvre du bilan à mi-parcours du PCAET par thématique ...	25
Bâtiment	25
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	26
Mobilité	29
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	29
Proposition-focus : Développer l'outil Plan de Déplacement d'Entreprise.....	33
Energies renouvelables.....	35
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	36
Qualité de l'air.....	39
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	40
Urbanisme et climat.....	42
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	43
Agriculture, forêt, biodiversité	46
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	47
Déchets	49
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	50
Exemplarité de la Métropole.....	52
Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années	52
Préconisations pour la révision du SCOT-AEC.....	54
Bâtiment	55
Mobilité	55



Energies renouvelables.....	55
Agriculture, alimentation, forêt, biodiversité.....	55
Conclusion	56
ANNEXES.....	57
Le conseil d'évaluation de la transition sociale-écologique (CETSE) : Qu'est-ce que c'est ?	58
Programme et méthode de travail du CETSE pour élaborer la contribution.....	61
Liste des auditions sur la mobilisation des acteurs	64



Introduction

Le Comité d'Évaluation de la Transition Social-Écologique (CETSE) est un des comités du Conseil de Développement Durable (CDD) de la Métropole Rouen Normandie (MRN) qui a pour mission de contribuer à évaluer l'efficacité des politiques métropolitaines en matière de transition sociale-écologique.

Les membres, en tant que représentants de la société civile, ont souhaité apporter un regard de terrain, décalé et transversal pour contribuer à l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Après plusieurs séances d'appropriation des politiques de transition écologique menées par la Métropole, les membres ont travaillé pendant 9 séances, intercalant des présentations et du travail collaboratif, sur cette contribution autour des points suivants :

La mobilisation des acteurs dans la COP21 :

- Quelle est la valeur ajoutée de la Métropole dans l'environnement des acteurs, des financements et des politiques publiques pour accomplir efficacement la transition écologique du territoire ?
- Dans quelle mesure la dynamique engagée par la Métropole intègre-t-elle différents acteurs représentatifs de la diversité du territoire ?

La Métropole et la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2°C :

- Les objectifs du territoire en matière de transition écologique définis par la MRN sont-ils cohérents et bien articulés entre eux ?
- Sont-ils suffisants pour contribuer à contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C ?
- Le programme d'actions est-il suffisant pour contribuer à contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C ?
- Les actions sont-elles cohérentes et bien articulées entre elles ?

La présentation du CETSE ainsi que la méthode de travail sont détaillées en annexe de cette contribution.

La synthèse ci-dessous reprend les avis constructifs et propositions issues du questionnaire et des séances de travail. Elle comprend un avis sur la globalité du PCAET puis une approche spécifique pour chacun des thèmes du PCAET

Perception globale et préconisations sur les modalités de mise en œuvre du PCAET

Les membres du CETSE ont consacré deux séances spécifiques à la préparation d'un avis critique sur la globalité du bilan à mi-parcours du PCAET et de la COP21.

14 membres du CETSE ont également répondu au questionnaire qui a été proposé par les services de la Métropole pour une évaluation détaillée du bilan à mi-parcours.

Pensez-vous que les actions mises en œuvre ont eu un impact suffisant pour tenir la trajectoire prévue ?

OUI : 21%

NON : 79%

Les membres du CETSE portent un avis nuancé sur la mise en œuvre des actions du PCAET. S'il est considéré que la trajectoire prévue est ambitieuse, les résultats seront toujours insuffisants tant le retard pris face aux grands enjeux est important et les enjeux systémiques sont complexes.

Cela étant, ce qui a été mis en œuvre a été salué comme une avancée certaine et sérieuse. Il a notamment été noté une progression importante en matière de concertation et d'implication citoyenne avec

par exemple la mise en place de la COP21. Il est préconisé de poursuivre cette dynamique.

A contrario, plusieurs points de faiblesse amènent une majorité à considérer que les actions mises en œuvre ont eu un impact insuffisant pour tenir la trajectoire, et notamment du fait :

- D'une **mobilisation** de tous qui reste **insuffisante** et donc à poursuivre ;
- Des lacunes dans la réduction de la production de déchets et leur gestion : Objectif faible de réduction par rapport à d'autres collectivités équivalentes ; Politique à créer ou renforcer pour le développement de la filière du réemploi, de la consigne pour réemploi et du prêt d'objets du quotidien (bricolage, cuisine, etc.) ;
- Ou encore la mise en place d'une gestion des biodéchets.
- L'ensemble des politiques et moyens liés à la transition écologique mis en œuvre par la Métropole qui ne sont **pas lisibles** et/ou qui **sont insuffisamment connus** ;
- Un contexte inflationniste qui freine le changement
- Des **changements structurels** qui sont nécessaires et restent à mettre en œuvre (construction, aménagement du territoire, vie quotidienne...).

Est-ce-que les moyens mis en œuvre par la MRN
vous semblent suffisants ?

OUI : 19%

NON : 69%

Ne se prononce pas : 13%

En termes de moyens mis en œuvre par la Métropole, les membres du CETSE, dans une large majorité, les ont jugés insuffisants. Les membres ont notamment cité :

- Le **nombre insuffisant d'animateurs** pour démarcher les entreprises afin de déployer les dispositifs d'accompagnement qui sont pourtant de qualité ;
- La nécessité de réinventer sans cesse la communication sur la transition écologique pour sensibiliser ;
- Le **manque de transversalité et de lisibilité** de l'articulation avec les autres politiques menées par d'autres acteurs ;
- Le besoin de moyens pour le développement du vélo ;
- La nécessité de **mieux mobiliser les moyens existants** ;

Les membres ont néanmoins salué la compétence des agents de la Métropole qui accompagnent les citoyens et les acteurs mobilisés.

Préconisations : Changer d'échelle, intensifier et rechercher la cohérence

Les membres du CETSE estiment que le PCAET va dans le bon sens, mais qu'il est nécessaire **d'intensifier les actions et de changer d'échelle pour passer à des actions plus structurantes.**

Il y a aussi la nécessité de **rechercher une cohérence temporelle** dans les actions en mettant en place des programmes d'actions plutôt que des actions ponctuelles. Pour cela il est proposé :

- D'imposer des **programmes pluriannuels cohérents à l'échelle intercommunal** en fonction des besoins et caractéristiques du territoire ;
- De travailler avec les communes pour que leurs ateliers et actions s'inscrivent dans ce programme.

Cette recherche de cohérence peut également se faire d'un point de vue géographique en **recherchant l'échelle la plus pertinente** pour développer un programme d'actions, comme le périmètre d'une zone d'activité pour penser la mobilité.

L'accompagnement de la Métropole doit permettre de mettre en place et de structurer des plans d'actions sur un temps long et des échelles géographiques diverses.

Focus sur la mobilisation des acteurs

Le CETSE a consacré 6 séances entre septembre 2022 et avril 2023 à analyser la mobilisation des acteurs autour des questions suivantes :

- Pertinence et cohérence des objectifs : Quelle est la valeur ajoutée de la MRN dans l'environnement des acteurs, des financements et des politiques publiques pour accomplir efficacement la transition écologique du territoire ?
- Dynamique territoriale : Dans quelle mesure la dynamique engagée par la Métropole intègre-t-elle différents acteurs représentatifs de la diversité du territoire : habitants, experts, politiques, associatifs, catégorie socio-professionnelle différente ?
- La mobilisation des acteurs est-elle suffisante et représentative ? Touche-t-elle suffisamment d'acteurs ?
- Les dispositifs mis en place sont-ils pertinents ? Ont-ils une plus-value ?
- Quels sont les axes d'amélioration ?

Pour construire sa réflexion, le comité a auditionné de nombreux acteurs dont la liste complète est disponible en annexe. Trois types d'acteurs ont été ciblés par ces travaux : les acteurs économiques (entreprises, artisans et commerçants), les associations et les habitants.

La mobilisation des membres du CDD dans la COP 21

En parallèle de ces travaux, le CETSE a sollicité l'ensemble des membres du CDD via un questionnaire afin d'obtenir une première analyse de la mobilisation des acteurs du territoire depuis 2017 dans le cadre du PCAET et de la COP21. L'objectif était de savoir qui avait été mobilisé, comment et avec quels effets ?

Les principaux éléments qui en sont ressortis sont les suivants :

9 personnes sur 10 savent que la Métropole a établi un Plan Climat Air Energie Territorial

7 personnes sur 10 connaissent la démarche de COP21 locale

4 personnes sur 10 ont participé à une ou plusieurs actions

Les deux tiers des personnes ayant indiqué avoir participé à la COP21 l'ont fait au titre de leur structure (associations de citoyens, acteurs institutionnels ou représentants de structures professionnelles) via des actions majoritairement ponctuelles (60%). Cependant, dans 80% des réponses cette participation n'a pas contribué à modifier l'organisation de la structure.

En conclusion, les actions ponctuelles semblent être adaptées aux changement de pratiques individuelles, a contrario ce format ponctuel ne semble pas efficace dans la modification des habitudes dans les structures du territoire.

Constats sur la mobilisation des acteurs

En tant qu'acteurs du territoire les membres du CETSE constatent **des avancées concrètes en matière de mobilisation des acteurs.**

77 % des membres ayant répondu au sondage disent avoir constaté des avancées concrètes sur la mobilisation des acteurs

La COP21 a créé une vraie dynamique sur le territoire et certains membres constatent que cela est agréable de faire partie de cette dynamique et de ne pas se sentir seul.

Le CETSE indique être impressionné par tout le travail réalisé par la Métropole et notamment la Direction Accompagnement au Changement de Comportement, qui mériterait d'être mieux connue.

Plus spécifiquement, les membres ont listé certaines actions et/ou outils qui leur paraissent particulièrement efficaces, qu'ils soient portés directement par la Métropole ou pas :

- La coalition du numérique responsable est une action pertinente, est à continuer, à développer et valoriser ;
- Le diagnostic mobilité/club PDME correspond bien aux attentes des entreprises ;
- Par le biais des acteurs relais COP 21 (communes, réseau associatif local, MJC, acteurs sociaux, etc), la Métropole touche des personnes peu sensibilisées à l'écologie et permet la mise en place

d'actions dans le quotidien des habitants ;

- L'Eco-défi, porté en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat, permet un premier cheminement pour des artisans ou commerçants motivés qui ne se mobilisaient pas car ils ne savaient pas par où commencer ou par manque de temps. Ce dispositif pourrait être élargi à d'autres acteurs économiques.

La valeur ajoutée de la MRN dans l'environnement des acteurs, des financements et des politiques publiques pour accomplir efficacement la transition écologique du territoire est réelle. On peut notamment citer :

- **Le soutien financier de la Métropole est indispensable pour accompagner la transition écologique.** De nombreuses structures partenaires ne pourraient survivre sans son cofinancement.

Le réseau COP21 de la Métropole constitue un apport nécessaire au travers de son expertise et de la mise à disposition d'outils, de jeux, de personnels, de données. Il permet aussi de croiser d'autres acteurs ainsi que de développer son nouveau niveau de connaissances et les ressources disponibles (cf. ADEME et AFNOR)

Le CETSE a pu constater que la mobilisation s'est bien intensifiée et touche désormais des publics variés par la mise en place de nombreuses actions et les constats sont positifs. On peut notamment citer :

- Le développement de la participation citoyenne par :
 - o la mise en place de concertations pour les nouveaux projets, notamment via le site Internet <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr> mais également au niveau communal.
 - o La possibilité de découvrir les projets en cours
 - o Le développement des conventions, comme le CDD ou les conventions citoyennes (métropolitaine ou communales).
- L'embauche d'agents dédiés à l'accompagnement pour la transition écologique dans les communes et les entreprises.

La présente analyse s'appuie sur des témoignages, des retours d'expérience des membres et les auditions réalisées dans le cadre du CDD pour émettre ce constat. Toutefois aucune analyse quantitative ou qualitative n'a pu être réalisée du fait de l'absence de disponibilité de ces données dans les services de la Métropole. Le CETSE pointe ainsi la nécessité de mettre en place une véritable évaluation des dispositifs existants comme :

- Le nombre et le type de public impacté par toutes les actions, avec un suivi des publics cibles,
- La répartition géographique des actions afin d'analyser si cette mobilisation est

géographiquement équitable et pertinente.

- L'analyse du suivi des entreprises,
- Le ratio Equivalent Temps Plein (ETP) dédiés par la Métropole au regard des actions et du nombre d'entreprises / personnes / structures accompagnées.

Les principaux risques et préconisations que les membres du CETSE ont pointé :

- Il faudrait garantir que les partenaires de la COP21 ne soient pas considérés comme des prestataires de service. Le risque est qu'une association se positionne ou soit positionnée sur une action alors qu'elle n'en n'a pas l'expertise. En effet, il peut être difficile pour une association de dire non à une demande alors qu'elle a besoin de subventions ou de cofinancement pour exister. Il est nécessaire que l'association intègre ces actions dans un projet global, et que l'action fasse sens au sein de cette association.
- Sensibiliser n'est plus suffisant, l'objectif doit être de changer les comportements individuels et collectifs. Comme pour les modalités de mise en œuvre du PCAET il est nécessaire de changer d'échelle. Pour accompagner ces changements, un travail de recensement en partenariat avec le milieu associatif pourrait être lancé afin de réaliser un programme efficace et pertinent à l'échelle de la Métropole.

➤ Concernant les entreprises :

- **Les actions mises place ne permettent pas de remettre en cause la nature de certaines activités et les modèles économiques.** Par exemple, l'entreprise ATD démolition, auditionnée par le CDD, a mis en place des éco-gestes pour réduire son impact environnemental. Cependant l'objectif premier devrait être d'éviter les destructions de bâtiments aux vues des impacts écologiques et environnementaux d'une destruction/reconstruction par rapport au réaménagement des bâtiments. C'est une transformation profonde qui doit être engagée.
- Même engagées dans une démarche, de nombreux employés méconnaissent les dispositifs en cours. Il **faudrait donc s'assurer que les actions ont du sens pour l'ensemble des salariés afin qu'elles puissent entraîner des répercussions sur la prise de conscience des salariés.** Ceci amène les membres du CETSE à proposer que des mesures soient prises pour détecter et éviter le greenwashing.
- **La complexité et le manque de sérieux de certains labels désoriente les acteurs du changement.** Ainsi, il serait pertinent que la Métropole joue un rôle de conseil et d'accompagnement et de contrôle à ce sujet.

➤ Concernant les publics touchés, les membres du CETSE ont souligné que :

- La chambre des métiers et de l'artisanat est un bon acteur pour atteindre les acteurs économiques, notamment via le programme Eco-défi.
- Les actions menées ayant notamment pour public cible les enfants sont efficaces, car la sensibilisation des enfants permet de toucher toute la famille.
- La diversité des moyens et méthodes utilisés est pertinente (via les associations, les écoles, la sensibilisation par le jeu, la sobriété ludique etc).

➤ Certaines catégories d'acteurs ne sont pas assez ou pas prises en compte. Tout au long de leur cycle de travail, les membres du CETSE ont travaillé sur une cartographie des acteurs, établie par leur soin, qui auraient dû être mobilisés pour remplir les objectifs du PCAET et promouvoir la transition écologique sur le territoire.

Les acteurs en rouge sont ceux qui n'ont pas encore été mobilisés.

THEMATIQUES	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
ENERGIES	Le CDD	Les distributeurs / fournisseurs d'énergie	Les vagabonds de l'énergie	ADEME	The shift Project
	Panel de citoyens usagers	Les gestionnaires de réseaux (Les grandes entreprises du territoire)	Cin'ergie	Syndicat départemental de l'Energie SDE76	Chercheurs sur l'innovation énergétique.
		Enercoop	Les vitrines de Rouen	Les bailleurs sociaux	
		Les gestionnaires de chaufferies bois	Les associations de consommateurs	CMA	.
		Les syndicats professionnels salariés et patronaux.	La Luciline s'active et autres associations de quartier (Retour d'expérience important)	CCI	
		Association des architectes et urbanistes de l'Eure et de la Seine	Gueule d'Atmosphère	La structure régionale sur la méthanisation	
		Les spécialistes en hydrolienne		CCAS	

THEMATIQUES	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
BATIMENT	Associations de réhabilitation des tiers-lieux / Fablab	Organisations professionnelles du bâtiment : FFB – CAPEB	Alternatiba	DREAL	Acteurs du réemplois associatifs + entreprises
		Les sociétés d'aménagement : RNA – SEMRI – SHEMA	ARPE - Association de construction en biomatériaux	DDTM	Ecoles qui forment (DUT / IUT/ BTS)
		Syntec – bureau d'études	DAL – Droit au Logement	Ordre des architectes	Compagnons du devoir
		Association des architectes et urbanistes de l'Eure et de la Seine. (Dont des architectes bioclimatiques)	Association des responsables de copropriété – ARC	Ecole d'architecture	
		Fédération des promoteurs immobiliers – FPI	Associations de locataires ou de familles : CSF - CNL	CFA Lanfry	
		Les syndicats de copropriété	Gueule d'Atmosphère	CAUE	
		Les syndicats professionnels salariés et patronaux	La Luciline s'active et autres associations de quartier	Bio matériaux pôle filière de la chambre d'agriculture	
		UNAM Normandie		Maison de l'architecture	
		Les banques et assurances		Les bailleurs sociaux	
				CMA	

THEMATIQUES	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
DECHETS	Associations de riverains de décharges	VEOLIA	Solidarité textile	ADEME	Réseaux sociaux, journaux locaux (PN – Tendance Ouest)
	La Luciline s'active et autres associations de quartier	Les ferrailleurs : ex Duchesne Frères	Les ressourceries : Résistes	Les déchetteries	
		Les bailleurs sociaux : compost – encombrants	Repair-café	CMA (liste des répar-acteurs)	
		Les éco-organismes : Ecologic – Ecomaison – Valdelia	Assoc vélo : Guidoline – Sabine	MRN et ses services	
		ENVIE	Alternatiba	SMEDAR	
		La Chapelle Darblay	Les vitrines de Rouen	Mission locale	
		Les syndicats professionnels salariés et patronaux	WWF		
		Papetiers, plasturgistes, panneautiers et autres industriels recyclant des matières issues des déchets	Zéro déchet Rouen		
			CRAR de Normandie		
			Extinction-Rébellion		

THEMATIQUES	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
EAU	Association des usagers de l'eau	Les gérants de stations de traitement des eaux usées.	France Nature Environnement – FNE	Agence Régionale de Santé – ARS	
		Distributeurs d'eau : ex Veolia	UFC Que Choisir	DREAL	
	La Luciline s'active et autres associations de quartier	Les bureaux d'études hydraulique et hydrologie	CSF (accompagne les familles sur factures)	Les syndicats de bassin versants : SAGE – Cailly – Aubette – Robec	
	Associations de riverains	Les syndicats professionnels salariés et patronaux	AREAS (ruissellement + sols)	DDTM	
			Les associations de pêcheurs	Chambre agriculture	
			Association Boucle de la Seine	Agence de l'eau	
			Sea Sheperd (nettoyage de cours d'eau)	GPMR Port de Rouen	
			Rouen Respire	VNF	
				Les communes (gestion des eaux pluviales)	
				Office français de la biodiversité	

THEMATIQUE S	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
TRANSPORTS	Fédération parents d'élèves	Syndicats de transporteurs : FNTR – FNTV, UTP...	FNAUT - Fédération nationale des associations d'usagers des transports	Région Nie : TER + transports scolaires	Aurélien Bigo - chercheur sur la transition énergétique des transports
	Pédibus pour les écoles	Logistique Seine Normandie	Les vitrines de Rouen	Métropole : Lovelo	Leonard-Vinci : Think-tank
	La Luciline s'active et autres associations de quartier	Opérateurs de transports en commun : TCAR – Transdev – Keolis – VTNI...	CPTC Comité Pour les Transports en Commun dans l'agglomération rouennaise	Département 76 : subvention / bacs / aires covoiturage	Laboratoires d'études des grands groupes automobile. Innovation nouvelle mobilité
		SNCF	SVP Bougez	DREAL	Les Fédérations sportives
		Chambre syndicale automobile	Association cheval en Seine	Port de Rouen - Haropa	
		Taxis Jaunes	Solidar'auto	VNF	
		Entreprises de location de voitures	Association d'usagers vélo	Mission locale	Ecoles mécaniciennes
		SAPN	Geule d'atmosphère	DIR Nord-Ouest	
		Appli de covoiturage : blablacar	SOS Gares	Chambre de commerce CCI	
		Syndicat salarié patronaux	Associations sur le handicap (FNOT, UNAPEI)	Chambre des métiers CMA	
		Acteurs ayants eux aussi leur plan PDM		Structures d'enseignement du primaire au supérieur	

THEMATIQUES	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
AGRICULTURE / ALIMENTATION		Les vitrines de Rouen	Triticum	Chambre d'agriculture	UNILASALLE
		On va semer	AMAP	DDTM	Ecole d'hôtellerie
		Leo à Table	Le champ des possibles	Région Normandie	Ecole de boulangerie
		Alternoo - Box fermier - Les cocottes urbaines	Ran Cooper : sensibilisation achats durables collectivités	Cantines des écoles et des établissements sup	IFA Mont St Aignan
		Les entreprises de restauration collective : Isidore, Eurest...	Bio en Normandie	ARS volet nutrition (et volet sanitaire)	Groupements d'achat
		MIN de Rouen	CIVAM	DRAAF	
		Magasins alimentaire : Biocoop, Carrefour	Kissicol supermarché collaboratif	CHU : restauration collective	
		Coordination rurale	Lucilline Central Commande	DDPP	
		Les nutritionnistes	Les asso de jardins familiaux	CCAS	
		Club de restaurateurs	Association régionale IAA	Département 76	
		Syndicat national des jeunes agriculteurs : SNJA - FNSEA - Confédération paysanne	Structures d'aides alimentaires et épiceries solidaires : ANDES		

THEMATIQUES	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
BIODIVERSITE ET FORETS	Jardins partagés/ouvriers	Exploitants agricoles	LPO	Agence normande biodiversité et développement durable - ANBDD	
		Exploitants forestiers	Groupe Mammologique Normand	Conservatoire Régional des Espaces Naturels Normands	
		Bureau d'études paysagers	CARDERE	ONF	
			WWF	La maison des forêts	
			Le CHENE	Chambre d'agriculture	
			Fédération de chasse	PNR Boucles de la Seine	
			Associations de pêcheurs	Centre régional de la propriété foncière – CRPF	
				DREAL	
				Office français de la biodiversité – OFB	

THEMATIQUES	CATEGORIES D'ACTEURS				
	CITOYENS	ACTEURS ECONOMIQUES	ACTEURS ASSOCIATIFS	ACTEURS INSTITUTIONNELS	AUTRES
INDUSTRIE		Upside	Rouen Respire	GPMR	Benoit Laignel du GIEC local
		ATMO Normandie		CCI	Paul Poulain ingénieur en risques industriels
		Lubrizol	Collectif Lubrizol	Université pôle géographie	Claude BARBET (ancien du CODERST)
		Lister les entreprises les plus polluantes pour aller les démarcher	Association Boucles de la Seine	DREETS	
		Senalia		DREAL	
		Terra Leo		DRIRE	
				CODERST	

Les membres du CETSE pensent que les acteurs suivants devraient être plus mobilisés lors de prochaines actions :

- Les acteurs du monde agricole
- Les structures d'enseignement comme les écoles primaires qui permettent une sensibilisation des enfants mais également des parents par l'intermédiaire de ces derniers.
- Les acteurs de la finance et des assurances. L'objectif est de rechercher des coopérations avec des acteurs qui ont un intérêt économique à limiter les effets du changement climatique et à développer la prévention et la gestion des risques (assurance) ou qui peuvent agir à travers l'octroi de prêts (banques).
- Les acteurs du transports présents sur le territoire métropolitain mais également qui transitent par lui.
- Les structures d'appui et d'aide alimentaire, ainsi que les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Les membres proposent également de développer des actions spécifiques à destination :

- Des publics sensibles comme les seniors et les personnes en situation de handicap ;
- Des adolescents qui ont souvent une conscience écologique mais ne savent pas forcément comment s'exprimer ou s'engager. Le travail du groupe Vert de Seine porté par la MJC d'Elbeuf est un bon exemple d'action réalisée sur le territoire. Ces derniers s'appuient sur les volontaires du Corps Européen de Solidarité pour amener les jeunes à

discuter entre eux de leurs expériences et origines, ce qui est plus efficace qu'un discours descendant.

- Des jeunes adultes en lien avec les Missions Locales et le contrat d'engagement jeunes ;
- Des étudiants en lien avec les syndicats et associations étudiantes, les écoles et l'université.

Il serait intéressant d'avoir le retour "des oubliés" ou des "invisibles" de l'action publique, celles et ceux qu'on n'entend pas habituellement et qui ne se sentent pas forcément concernés ni par la transition écologique et sociale, ni par l'action publique.

Les membres pensent également qu'il est important de s'assurer que toutes les entités publiques soient aussi engagées dans une démarche de transition écologique en tant que donneur d'exemple.

Propositions d'amélioration et d'évolution

Pour la mobilisation des acteurs, les membres du CETSE proposent :

1/ D'optimiser et de prioriser

Afin que l'action de la Métropole soit la plus efficace possible, il faut :

- Identifier les acteurs les plus polluants et aller les démarcher
- Focaliser sur les actions les plus impactantes
- Proposer et mettre en œuvre un plan d'actions opérationnel dans le secteur de l'industrie

- Sensibiliser les référents des entreprises afin qu'ils définissent un véritable projet de transition écologique au sein de leur structure et qu'ils réalisent des actions de sensibilisation en interne afin que le projet de transition repose sur l'ensemble de la structure et que chacun à son niveau puisse y contribuer.

2/ Mettre en place des outils de suivi et d'évaluation communs

Les membres du CETSE ont fait le constat d'un manque d'analyse quantitative et qualitative permettant :

- D'évaluer l'efficacité et l'efficience des actions de la Métropole
- De pouvoir évaluer les coûts et les bénéfices directs et indirects.

L'analyse des actions et ateliers réalisés par la Métropole manque d'une évaluation uniformisée. Actuellement, un débriefing à chaud est réalisé à la fin des actions et parfois les associations font remonter les ressentis du public, mais aucune pratique de remonté systématique et uniformisée n'existe. Limitant le potentiel d'évaluation des actions de la Métropole.

Concernant les coûts, la Métropole la Métropole a eu la capacité de fournir les coûts concrets figurants au budget pluriannuel tel que les coûts d'achat de matériel, etc. Toutefois, le coût des ressources humaines mobilisées par activité n'a pu être fourni faute d'évaluation.

Cela a été relevé également lors des échanges avec les structures partenaires qui souhaiteraient pouvoir analyser l'impact de leurs actions. Toutefois la collecte des

données et leur analyse semble difficile à leur échelle.

Le CETSE préconise ainsi de :

- Créer des fiches par structures partenaires intervenantes, afin de préciser leurs champs d'intervention
- Créer des fiches récapitulatives standardisées des dispositifs, actions et ateliers comprenant :
 - Une présentation synthétique de l'action
 - Les chiffres clés (nombres de personnes ayant assisté à l'action, profil des participants quota H/F, etc.)
 - Noter les réactions des participants aux ateliers (Motive les gens à agir, Prise de conscience des enjeux climatiques, réduction du "dégoût" dans l'utilisation de déchets, etc.)
- Mettre en place un suivi plus précis et qualitatif des publics touchés et comparer au public cible
- Créer un suivi personnalisé des entreprises
- Mettre en place des outils de suivi qualitatif tel que l'évaluation de mesure d'impact social pour le projet « Tricote un Sourire » qui est en train d'être mis en place pourrait ensuite être généralisé
- Faire un suivi des actions menées par les associations par le biais de la MRN ou aidées par la MRN (dons de matériel, de local, etc.)

De plus, il y a beaucoup d'objectifs très pertinents mais qui ne sont pas mesurables car ils sont qualitatifs, immatériels et il faut pourtant les prendre en compte. Enfin, il est proposé d'utiliser le terme "d'estimation des

effets” et non de “mesure”, justement car la mesure quantitative des effets qualitatifs est complexe. Ainsi, comment mesurer les impacts positifs directs et indirects ?

Pour conclure, il y a nécessité de rechercher une complémentarité entre les indicateurs chiffrés et qualitatifs. Il faut donc :

- S'appuyer également sur des **enquêtes qualitatives** pour évaluer les actions
- **S'appuyer sur les acteurs intermédiaires** comme les travailleurs sociaux. Il pourrait être pertinent de travailler avec eux sur la manière dont ils perçoivent l'évolution globale plutôt que d'essayer de toucher directement les individus un par un. Pour cela il faudrait travailler avec eux sur des indicateurs fiables au regard du public qu'ils touchent
- Evaluer l'écart avec le scénario "et si on n'avait rien fait"

3/ Favoriser des partenariats plus coopératifs et dans la durée

Le CETSE a noté que de nombreuses actions étaient ponctuelles. Il souhaite insister sur la nécessité de **s'inscrire dans des démarches projet** plutôt que dans des actions ponctuelles afin d'avoir des **résultats à court, moyen et long terme, et d'avoir un suivi dans le temps**.

Cela permettrait aussi aux structures partenaires d'être sécurisées et de pouvoir envisager des actions et des moyens (matériels / RH...) dans le temps long. En effet, cela a un impact sur les conventions de financement : les actions ponctuelles de sensibilisation sont généralement des

prestations, alors que les actions continues reposent sur des subventions. Pour payer leurs salariés et être pérennes, les associations sont prises dans des dynamiques de survie.

Ces **démarches de projet** auraient des **objectifs sur le moyen et long terme et pourraient être en multi-partenariat avec des acteurs de natures différentes** (enseignement, association...).

Passer de sensibilisation à changement de comportement, c'est passer du court au long terme. Il semble donc important de travailler sur plusieurs temps du moyen au long terme, car la population adhèrera plus facilement à un projet long terme si elle est à même de voir une amélioration rapide de son reste à vivre.

Un autre élément permettant de travailler dans la durée serait de **différencier la politique d'aide de la Métropole en octroyant des aides/accompagnements plus importants si le partenaire s'engage dans un plan d'amélioration ou un partenariat sur un plus long terme**.

4/ Développer le rôle de mise en réseau de la Métropole

La Métropole du fait de son positionnement est pertinente pour développer une meilleure **interconnaissance des actions** et la coopération sur le territoire. Le CETSE propose que la Métropole **crée plus de liens entre les structures et favorise les relations entre partenaires**. Elle pourrait ainsi être l'intermédiaire permettant de partager le travail réalisé par la MJC d'Elbeuf auprès d'autres structures type MJC pour essaimer la dynamique.

On peut suggérer des relations auxquelles on ne pense pas forcément, comme entre le Club INNE et les MJC. Le CETSE propose un **nouveau niveau de partenariat sur le long terme où les structures apportent leurs compétences et s'engagent également en interne à adhérer au projet.**

Cela demande de prendre des risques, d'innover et d'expérimenter avec de nouvelles formes d'organisation.

On entre dans une ère où les coopérations sont de plus en plus envisageables, par exemple avec Citizens qui est une startup rouennaise qui met en relation entreprises et associations pour du mécénat de compétences.

Sachant que la sensibilisation est indispensable mais insuffisante, les membres du CETSE pensent que **la Métropole pourrait également adopter un rôle d'intégrateur en créant un écosystème facilitant la transition** : Aider à l'installation d'entreprises du RSE sur le territoire (ex : Reboot ecosysteme, etc. ou des structures du réemploi), voire des filières complètes pour donner des solutions aux entreprises et éviter d'être dépendant de produits ou matériaux venant de loin (ex : panneaux solaires).

Mais cela nécessite une **meilleure articulation entre les différents services et élus** de la Métropole afin de pouvoir agir avec une **vision globale** plutôt qu'en silo et dépendantes des échéances politiques.

5/ Faciliter la mobilisation des acteurs

Lors de ses travaux, le CETSE a pu observer qu'il est compliqué de mobiliser les acteurs et partenaires, notamment les acteurs économiques dans des engagements précis et nombreux.

Mobiliser les entreprises

L'argument principal qui a été mis en avant est la difficulté à libérer du temps de la part des acteurs qui sont mobilisés sur beaucoup de sujets et cela malgré la volonté et les démarches existantes.

De plus, il a été fait le constat d'un niveau très disparate des connaissances sur le sujet de la transition écologique. Ainsi la sensibilisation des citoyens permet une modification des pratiques au sein des foyers. Toutefois, la modification des pratiques au sein des entreprises nécessite une formation et une sensibilisation particulière puisque la direction de ces structure doit faire face à d'autres enjeux tel que le contexte économique difficile.

Pour essayer de mieux mobiliser les entreprises, le CETSE suggère ainsi :

- **D'identifier les actions collectives ou individuelles positives** ayant déjà été mises en place sur le territoire et qui fonctionnent bien. Ces actions pourraient ensuite être utilisées comme **témoignages concrets** (par type d'entreprise et/ou par type d'engagements). Il faut ainsi identifier 1 ou 2 engagements qui pourraient s'appliquer à toutes les entreprises et **communiquer** sur les

résultats/engagements des entreprises afin d'en attirer d'autres

- **Développer les argumentaires sur la plus-value économique/qualité de vie** au travail des entreprises engagées
- Rentrer dans une démarche qualitative en se focalisant sur un petit nombre d'engagements importants et impactant plutôt qu'une pluralité de petits engagements à faible impact.
- Créer une nouvelle « expérience utilisateur » avec **plusieurs niveaux d'engagement qui donneront des accès privilégiés aux démarches**
- Mettre en place une démarche pro-active de mobilisation des entreprises en se déplaçant sur site et en rencontrant les chargés de mission RSE. L'expérience montre que de simples campagne de mailing ne permettent pas d'aboutir à des résultats.
- Créer une **Boîte à outils commune** proposant une liste d'actions possibles dans laquelle les acteurs peuvent piocher en fonction de leurs objectifs. Ces actions seraient présentées sous forme de fiches récapitulatives des dispositifs ou **catalogue des actions possibles** avec les contacts et les appuis possibles. En effet en développant le même type d'actions les entreprises pourraient s'entraider et se challenger entre structures présents sur le territoire de la Métropole. Cette boîte à outils peut également comporter un guide des structures de sensibilisation avec leurs spécificités et leurs coordonnées
- Proposer **1 ou 2 ateliers pour améliorer l'accompagnement**, notamment des petites entités où les référents ont du mal à porter les actions en plus de leur métier
- Avoir un **cadre allégé de pré diagnostic** pour le plan de déplacement en Entreprise

(PDE) pour sensibiliser et avoir une approche des pratiques.

Mobiliser le grand public

Afin d'atteindre de nouveaux publics, le CETSE suggère de mobiliser autrement par le biais de :

- Evénements Evénements favorisant la mixité afin d'éviter "l'entre-soi". Les conférences sont par exemple difficiles d'accès pour le citoyen lambda. En outre, l'évènement doit être accessible physiquement, socialement et intellectuellement. Les évènements festif tel que la "Fête des Possible" est un exemple de sensibilisation large et inclusive.
- **Sollicitation de nouveaux partenaires** : Citizen, CRAR de Normandie, ADRESS, CRESS, CCAS
- **Développement des ateliers de grande proximité** par quartier ou village
- **Mise en place d'une action forte sur un an dans le milieu scolaire**, demandée dans le programme scolaire comme travaux pratiques pour mobiliser massivement. Ainsi, on touche tout le monde pour promouvoir les alternatives. Cela pourrait être proposé au ministère de l'éducation nationale comme expérience pilote
- **Valoriser des initiatives de jeunes** pour que ça parle aux autres jeunes
- **Mise en place des actions lors d'événements** comme cela a été réalisé pour le plastique pendant l'Armada

6/ Intensifier la communication sur la transition écologique

Le CETSE a constaté un manque de visibilité des outils et actions existantes et de valorisation des résultats. Afin d'impliquer le grand public, les entreprises, les communes, etc., le CETSE suggère de :

- Réaliser un **travail de vulgarisation et de simplification** de la communication sur les actions existantes.
- **Développer la communication sur les actions bénévoles** et le pouvoir de chaque citoyen d'agir et d'avoir un impact positif sur le fonctionnement local par sa participation.
- **Mieux faire connaître le pavillon des transitions.**
- Travailler davantage avec les acteurs du territoire pour **démultiplier les messages** notamment auprès des jeunes (ex : l'éducation nationale, les associations locales, les chambres consulaires ...).
- Saisir l'occasion d'un événement (grand public, dans les entreprises, les zones d'activité...) pour communiquer via un stand, une personne, de la documentation...
- **Valoriser le concept de sobriété ludique** : dans toutes les actions avec les partenaires, un panneau présente ce concept de sobriété ludique selon lequel un petit geste compte, qu'on ne peut pas tout changer d'un coup et que certains gestes peuvent être ludiques.

Mobiliser pour la transition écologique est compliqué, c'est un énorme défi, mais il est nécessaire.

Il y a besoin de faire communauté sur le sujet de la transition sociale et écologique. Tout cela nécessite de développer la culture associative, et de mettre en avant le bénévolat.

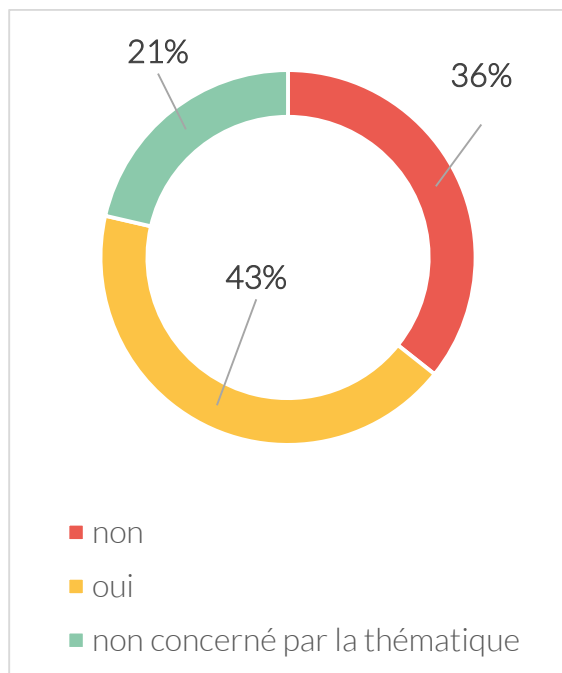
Une des difficultés centrale est de faire prendre conscience aux individus que chaque geste est utile, aussi minime soit-il. Et que tout changement d'habitude demande du temps et de l'indulgence envers soi-même. Ce qui compte c'est d'essayer. Le CETSE estime que **la crise énergétique est une bonne occasion de booster les consciences** et changer d'échelle en accélérant les actions déjà en place.

Cette transition passera par la mise en place d'expérimentations et l'utilisation du droit à l'erreur, mais également par le renforcement de la concertation et le droit de suite : de la transparence et de la co-construction véritable, plus d'écoute et de suivi des propositions, le renforcement de l'attractivité de ces groupes de travail ou d'échanges, une amélioration de la communication sur les moyens de participation des citoyens aux actions de la Métropole notamment via la plateforme "Jeparticipe".

Remarques sur la mise en œuvre du bilan à mi-parcours du PCAET par thématique

Bâtiment

Avez-vous constaté des avancées concrètes sur cette thématique dans le cadre de la structure que vous représentez ou en tant que citoyen ?



Principales avancées identifiées

La prise de conscience des citoyens et autres acteurs de la nécessité de réhabilitation thermique des bâtiments ;

La prise en compte de spécifications plus avancées pour les nouveaux bâtiments d'activité ;

Une augmentation de la réhabilitation thermique de nombreux bâtiments.

Principales difficultés identifiées

Le problème de visibilité de l'organisme à solliciter pour la rénovation des bâtiments. Une simplification de la procédure par la mise en place d'un guichet unique faciliterait le processus. La création de la structure Agence Locale de Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) est une bonne base, mais elle n'est pas assez connue.

Mise en œuvre difficile pour des personnes néophytes avec la multiplication des offres commerciales douteuses, des contrôles contradictoires et le nombre d'acteurs à mobiliser.

Difficultés à mesurer l'efficacité énergétique des projets de rénovation, et donc de hiérarchiser les travaux à réaliser en priorité.

Problème de financement pour les copropriétés. Et au-delà de la sensibilisation qui amène à l'accord des copropriétaires, les possibilités financières de ces derniers sont souvent très différentes au moment des appels de fonds.

Passage à une échelle beaucoup plus grande pour massifier l'action

Absence d'accompagnement pour la construction des bâtiments neufs et de contrôles efficaces à la réception des bâtiments qui demande une expertise technique non accessible à tout le monde.

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

Concernant la rénovation :

1/ Prioriser la lutte contre les passoires énergétiques

De nombreux logements du territoire métropolitain sont encore des passoires énergétiques et cela concerne majoritairement des foyers n'ayant pas les moyens d'engager des rénovations énergétiques. L'État s'est engagé dans la lutte contre les passoires énergétiques en interdisant leur location. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le diagnostic performance énergie (DPE) et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m².

Toutefois ce dispositif ne répond pas à la problématique des propriétaires occupants de ces logements. Il est ainsi proposé de prioriser cette lutte dans les efforts de la Métropole du fait de l'impact écologique et social de ces passoires. Les actions suivantes peuvent être réalisées :

- **Agir avec les bailleurs sociaux** pour lutter contre les passoires énergétiques dans le logement social collectif.
- **Agir au travers des syndicats de copropriété** afin de sensibiliser les copropriétés dégradées.

- **Établir un plan de rénovation en priorisant** les secteurs les plus problématiques à identifier.
- Adapter les dispositifs d'aide pour les ménages modestes, notamment en proposant le **cofinancement par lot pour lisser les dépenses**. Ce travail peut être étendu aux copropriétés. Par exemple : dans une copropriété, les travaux sont votés progressivement, avec tout d'abord des frais pour les études. Beaucoup de co-propriétaires ne sont pas capables d'avancer les sommes pour ces études et les résolutions sont refusées lors des assemblées.
- **Faire connaître et sensibiliser** les habitants et les propriétaires avec la mise à disposition de la **thermographie aérienne en open source**.

2/ Mieux accompagner la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments nécessite des compétences et des connaissances particulières qui ne sont pas connues de tout le monde. L'expérience a montré que cela pouvait rebuter l'engagement dans la rénovation, ainsi qu'induire des abus et arnaques par méconnaissance. Afin de réduire ces inconvénients et favoriser la rénovation du parc d'habitation, l'intervention de la Métropole en tant que service public neutre et indépendant est nécessaire et concourt à la transition écologique recherchée par le PCAET. La création d'ALTERN était l'étape de base, mais il semble nécessaire d'intensifier et de :

- Simplifier les démarches d'aide et **faire connaître ce guichet unique** pour les subventions, afin de faciliter l'accès au diagnostic énergétique aux bailleurs privés.
- **Accompagner techniquement** les citoyens dans leur rénovation énergétique et **le contrôle de la bonne réalisation** des travaux.
- **Guider** sur l'accompagnement financier et les aides disponibles

Concernant les constructions neuves :

3/ Accentuer l'effort sur le contrôle

Le nombre de constructions neuves ne cesse d'augmenter. Pour autant des abus et des méconnaissances de la loi peuvent être observés. C'est pourquoi il est proposé d'accentuer les efforts de contrôle au travers des permis de construire ou encore en fournissant une structure experte et neutre pouvant accompagner les citoyens dans leur démarche. Ainsi le CETSE propose de :

- **Encadrer les communications des entreprises** afin d'éviter les démarchages abusifs (Pompe à Chaleur ou isolation à 1€, etc.).
- Contrôler et analyser **la conformité réglementaire et effective** des bâtiments construits. Lors de la réception des bâtiments, **accentuer l'effort sur le contrôle de ce qui a été réalisé par rapport au prévu**. Avec un suivi précis et des pénalités concrètes en cas de non-respect de ce qui était contractuel, autant sur la réalisation effective de ce qui était prévu et le réglage des

installations fournies afin de garantir leur performance.

- Mettre en application et donner les moyens de contre-expertise. Un des moyens les plus efficaces est effectivement que les citoyens puissent contrôler eux-mêmes ce qui a été réalisé. Mais cela suppose de leur mettre à disposition des moyens techniques et financiers, qui restent limités par rapport à la mobilisation de professionnels parfois débordés.
- Instaurer l'obligation de mesurer l'efficacité des travaux en réalisant un **bilan énergétique avant et après travaux**. Ce suivi peut prendre la forme de "**fiches énergie**" par bâtiment faisant le bilan des consommations par poste : énergie pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la domotique, etc. Ce tableau de bord suivra le bâtiment et permettra de voir les évolutions et les postes à améliorer. Réaliser un **contrôle de l'ensemble des réseaux de chaleur urbains et chauffages collectifs sous régie Métropolitaine** afin de vérifier leur conformité d'efficacité par rapport à ce qui a été annoncé. Ce travail doit être réalisé par sous-station afin de prévoir les potentiels financements pour leur remise à niveau. Les principaux objectifs visés sont la sobriété énergétique, l'omniprésence d'énergies renouvelables et un coût global juste pour les usagers (coût tout compris, pas seulement le R1 des consommations et le R2 de l'abonnement, car de nombreux frais annexes sont à supporter par les copropriétés (entretien des sous-stations, eau froide, frais de relevés et de location de compteurs...)).

4/ Favoriser la construction durable

Pour rendre accessible au plus grand nombre la possibilité de construire et ou rénover de façon durable, le CETSE préconise de :

- **Prioriser la rénovation** des bâtiments par rapport aux nouvelles constructions
- Orienter la construction neuve en **rendant obligatoire les constructions bas carbone** et un **pourcentage de matériaux biosourcés** dans la construction, l'extension ou la rénovation. Le contrôle peut être réalisé lors de l'instruction du permis de construire en demandant la liste des matériaux.
- Développer des **filières locales de biomatériaux** (lin, chanvre...) en lien avec les acteurs des filières.
- Sensibiliser, informer et accompagner les professionnels pour mieux **faire connaître les filières biosourcées** et leurs utilisations.
- **Adapter les marchés publics** pour permettre l'utilisation de matériaux biosourcés et des solutions plus innovantes.

5/ Mener une démarche de sobriété type Négawatt

Cette étape ne pourra être envisagée de façon intensive qu'une fois les autres actions bien avancées.

Mobilité

La logistique urbaine et l'intermodalité restent à développer

93% des membres ayant répondu au sondage disent avoir constaté des avancées concrètes sur le thème de la mobilité.

Principales avancées identifiées

Le développement des transports en commun
Le développement des infrastructures cyclables et de mobilités douces sécurisées
Les plans de mobilité des entreprises
La réduction de la voiture en ville

Principales difficultés identifiées

La faiblesse du report modal actuel. La part modale vélo est inférieure à la moyenne nationale malgré les efforts réalisés sur les infrastructures.

Transports collectifs : une fréquentation perturbée par les événements extérieurs (crise COVID) alors que l'offre de service a progressé de 10 %. Quels sont les freins ?

Les bouleversements structurels dans l'usage de la voiture particulière n'ont pas encore été atteints. Malgré les actions engagées, les résultats restent insuffisants, la Métropole n'a pas franchi le point de bascule et doit poursuivre ses efforts pour réduire la place de la voiture dans l'espace public.

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

1/ Accompagner le changement de comportement mobilité et faire baisser l'usage de la voiture

- Réaliser une **étude détaillée sur les freins** aux modes alternatifs à la voiture, et pourquoi il n'y a pas de changement de comportement massif ;
- **Restreindre les espaces dédiés à la voiture** dans les centres, au profit des autres modes de transport (marche, vélo, TC) ;
- Offrir des possibilités de moins se déplacer (**mobilité sobre**) en développant une offre de proximité : vie de quartier, commerces, ville du quart d'heure ;
- Développer la **mutualisation et l'autopartage** qui sont deux solutions très efficaces en copropriété et lorsque l'autosolisme ne peut pas être réduit, mais qui sont largement sous-utilisées ;
- Développer le **réseau d'ambassadeurs** « Mobilité » (pratiquants/échanges d'expériences), à l'exemple des ambassadeurs Vigivelo PSV76 ;
- Utiliser **les entreprises comme levier d'action pour le changement de comportement et la décarbonation** :
 - Développer le **transport doux** pour les entreprises (ex : Tout en vélo, Plombiers en vélo cargo etc.) ;
 - Aider à **réduire les déplacements professionnels** ;

- Envisager des **plans de mobilité inter-entreprise** avec une cohérence géographique comme à l'échelle d'une zone d'activités.
- Promouvoir les plans de mobilité, trouver le moyen de démarcher/atteindre les employés pour qu'ils déterminent plus facilement les différents moyens de réaliser leurs trajets domicile-travail.
- Faciliter l'acquisition de **véhicules propres** pour les entreprises et mettre en valeur les réseaux de recharge (électrique, hydrogène...) pour démontrer que de longs déplacements sont facilement réalisables.
- Promouvoir le **télétravail et les tiers lieux** pour limiter les déplacements.
- **Accompagner plus fortement** les plans de mobilité décarbonés plus ambitieux
- Négocier des efforts ciblés et partagés avec les entreprises, les artisans, les commerçants.
- Accompagner l'évolution de la mobilité du péri-urbain :
 - Proposer une solution pérenne décarbonée aux citoyens vivants dans le rural et le péri-urbain
 - Prioriser les études sur les déplacements hors centre de la métropole afin de bien définir leurs besoins.
- Favoriser les horaires décalés pour désengorger les transports en heures de pointe.

2/ Porter l'effort sur les mobilités douces et en particulier le vélo

Le transfert modal de la voiture vers autre chose ne s'est pas fait à la hauteur des

attentes. Le vélo ne représente que 3% de la part modale au mieux avec 80% des déplacements qui font moins de 8km, soit 22 minutes en vélo à assistance électrique. Il faut donc intensifier les efforts financiers et d'accompagnement sur les projets vélo.

Pour ce faire le CETSE suggère comme priorités :

- D'améliorer le **partage de la voirie** entre les différents usagers. Créer une **signalétique** claire pour indiquer les usages des voiries (par exemple en créant une couleur unique pour les pistes vélo, une autre pour les pistes piétons, etc). Donner une bonne visibilité des différents modes de déplacement sur l'espace public : **dissocier, caractériser**
- De **communiquer sur les bénéfices associés** : santé, financière, climatique
- De se concentrer plus particulièrement sur les **déplacements professionnels et domicile-travail** avec une intensification des plans de déplacements entreprises, meilleur outil d'accompagnement du transfert modal vers le vélo.
- De travailler sur le **sentiment de sécurité** pour les vélos :
 - Renforcer la sécurisation des parcours,
 - Proposer des stationnements sécurisés dans les espaces publics pour diminuer le vol.
 - Mettre en place des aides financières pour les équipements d'accueil vélo, notamment des espaces de stationnement adaptés et sécurisés (entreprises, copropriétés, ERP).
 - Sensibiliser sur les assurances : auprès des usagers de souscrire à une assurance spécifique lors d'un déplacement via un mode de transport doux personnel.

Objectifs d'être couvert/pris en charge en cas de vol, détérioration du matériel ou accident. Auprès des assureurs pour inclure la prise en charge "en toutes circonstances". Par exemple, actuellement peu d'assureurs remboursent les assurés lorsque le bien est stocké dans un local commun, même sécurisé dans une résidence fermée.

- Accélérer et simplifier le versement des aides pour les vélos.

3/ Accompagner les plus fragiles

- Mettre en place une tarification solidaire : tarification adaptée aux ressources des plus modestes.
- Baisser les tarifs des transports en commun.

Ces points sont étudiés en parallèle dans le Comité des Partenaires Mobilités du CDD, avec l'élaboration d'une proposition de tarification solidaire dans les transports en commun et l'étude de la gratuité.

4/ Accompagner la mise en place de la ZFEm

La ZFE est un frein à la mobilité et une contrainte forte pour les publics (individus, artisans, agriculteurs...) n'ayant pas les moyens de changer de véhicules ou ne trouvant pas sur le marché de véhicules propres correspondants à leur activité et abordables. Le risque est d'opposer ZFE et territoires périphériques. Il faut donc accompagner sa mise en place de façon plus intense :

- Mesurer les impacts sociaux et économiques du dispositif et définir les risques d'exclusion ;
- Renforcer l'accompagnement financier des ménages pour qui le reste à charge, subventions déduites d'une voiture neuve, n'est pas supportable ;
- Compenser la ZFE par un système facilitant les déplacements sans voiture ;
- Développer le **stationnement déporté** : augmenter le nombre de places en parking relais rapidement avec une desserte adaptée en transport en commun, et communiquer sur l'accessibilité et la rapidité de déplacement avec les modes doux et les transports en commun depuis les parkings relais.
- Développer le service de **transport à la demande** (TAD).

5/ Favoriser l'intermodalité ainsi que la mutualisation

Afin de proposer une alternative crédible à la voiture, il est nécessaire de travailler sur l'articulation, la complémentarité des divers modes de déplacements y compris sur la partie plus rurale de la Métropole. Il faut ainsi à la fois :

- En zone urbaine :
 - Faciliter l'**intermodalité** piéton / vélo / transport en commun en combinant les lieux et les usages. Ex : proposer des stationnements vélos près des TC et/ou permettre l'accès des vélos dans les TC ;
 - Développer l'**autopartage**, avenir de la mobilité en copropriété et en milieux urbains denses. Développer ou diffuser

gratuitement un **logiciel pour la gestion** entre usagers du planning de réservation et du calcul du coût d'utilisation d'un véhicule en autopartage entre citoyens. Il est indispensable que le propriétaire du véhicule puisse s'assurer de l'équilibre économique avant de mettre son véhicule en autopartage avec d'autres usagers.

- En zones péri-urbaine et rurale :
 - Intensifier le maillage du territoire en P+R lié au réseau de TC ; Intensifier le **co-voiturage** en faisant connaître le partenariat financier avec les applis (blablacar) et en développant les **aires de co-voiturage**. Les lignes de covoiturage "à la demande" semblent être l'idéal car sur des axes très demandés. En revanche l'augmentation du nombre d'applications de covoiturage sera un frein car le vivier de citoyens intéressés en sera d'autant divisé.
- Développer la **mutualisation en matière de logistique urbaine** :
 - Organiser la logistique urbaine par secteur géographique : raisonnement en plateforme avec livraison en mode décarboné pour les derniers kilomètres ;
 - Utiliser les usagers comme livreur ou des points relais (« Blabla colis », + solidarité).
- Développer **l'économie d'usage** même pour les moyens de transports.

6/ Renforcer les investissements en faveur des transports collectifs

Pour être à la hauteur du report modal envisagé, il y a nécessité :

- D'avoir une **planification opérationnelle et ambitieuse** du développement des réseaux de Transports Collectifs en 2026 et + (à engager dès maintenant pour avoir des résultats à 3 ans). L'objectif est de se donner les moyens de répondre à une augmentation croissante de la demande, en particulier si un levier efficace est trouvé pour le report modal depuis le véhicule individuel.
- De travailler sur le **sentiment de sécurité** dans les transports collectifs.

7/ Décarboner

- Pour l'entretien des routes, dans le cadre de la décarbonation des transports : augmenter la réutilisation d'agrégats d'enrobés, baisser la température de mise en œuvre des enrobés et réduire les distances d'approvisionnement en matières premières, en particulier avec le choix de centrales de production proches des lieux de travaux.
- Renforcer les **aides financières** pour la décarbonation des véhicules (véhicules électriques / retrofit) ;
- Permettre **l'initiative de projet** dans ce domaine.
- Établir des bilans carbone, même simplifiés, pour identifier les leviers les plus intéressants de réduction d'émissions de gaz à effets de serre.

Proposition-focus : Développer l'outil Plan de Déplacement d'Entreprise

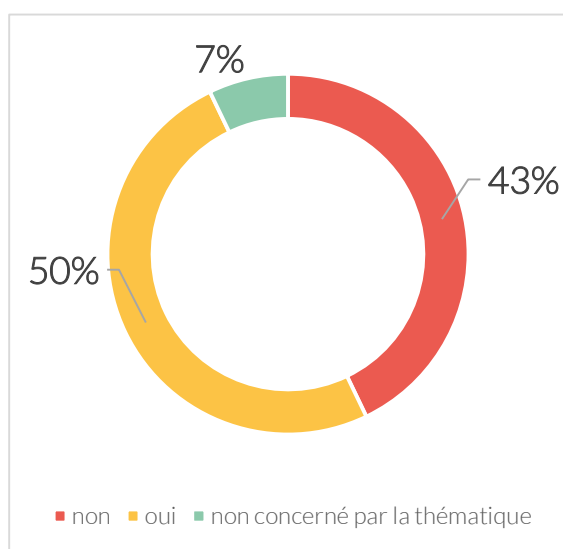
Les membres du CETSE ont souhaité mettre en avant une de leurs propositions en matière de mobilité.

Propositions	Développer l'outil PDME
Description	Généraliser et changer d'échelle en matière de Plan de mobilité des entreprises et des administrations en ayant une réflexion par zone géographique sur les zones d'activités (ZA) et les secteurs géographiques où la densification d'entreprises est importante.
Pour qui ?	Les salariés
Par qui ?	Avec l'aide des corps intermédiaires, associations et clubs d'entreprises, syndicats, salariés et patronaux, CSE. En partenariat avec la Plateforme Mobilité de SVP Bouger
Comment ?	– Avoir une stratégie géographique par secteurs de densité d'entreprises : La Métropole peut identifier les zones géographiques nécessitant un PDME et faire un démarchage auprès des entreprises, associations d'entreprises... – Travailler un projet collectif à l'échelle de cette zone géographique retenue. – Établir des diagnostics mobilité auprès de tous les acteurs référencés. – Profiter de la requalification des ZA pour revoir les infrastructures de mobilité au regard de ces PDME collectifs. – Développer la communication autour de l'outil, en particulier avec le gain financier pour les employés et les employeurs. – Réussir un cas exemplaire et s'en servir comme modèle pour susciter l'adhésion et décliner. – Essayer des marches exploratoires pour la mise en œuvre.
Pourquoi ?	– Baisser fortement l'autosolisme, et donc économiser l'énergie et diminuer les GES. – Pour un territoire plus performant en efficacité énergétique, – Alimenter en données haute résolution les modèles de la Métropole, fort impact sur les documents d'urbanisme. – Renforcer les contacts entre employés et la convivialité.
Points de vigilance	– Assurer un suivi continu dans le temps pour maintenir l'engagement des acteurs. Les PDME doivent être évolutifs afin de s'adapter aux changements dans les entreprises = tout nouvel employé doit être inclus dans le PDME. – Impliquer les chefs d'entreprise et communiquer sur les résultats significatifs. Ex : cas exemplaires. – Créer un événement à chaque PDME pour avoir des bons taux de réponse aux questionnaires mobilité. Prendre en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement (domicile - école - courses- activités).

Eléments nécessaires à la mise en œuvre	– Prévoir les moyens humains et financiers (indispensables et surtout il faudrait pouvoir réaliser rapidement certaines actions). – Plan métropolitain boosté, avec un financement participatif mobilisant tous les acteurs (industriel, CCI, citoyens...) pour mettre en œuvre rapidement ces actions.
Déclinaisons possibles	– A décliner sur tous les outils de la Métropole pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ex : Plan de mobilité dans les écoles, développé à l'année (à inscrire dans un programme global).

Energies renouvelables

Le regard des membres du CETSE sur les avancées concrètes est mitigé :



Principales avancées identifiées

Le développement des réseaux de chaleur

La sensibilisation des citoyens

Les avancées en matière de structuration et de portage politique avec la mise en place d'instances dédiées : L'offre et les aides augmentent. Un service public de l'énergie créé.

L'implication pour développer le bois énergie dans les chaufferies collectives avec des contrats qui imposent une part de bois local dans l'approvisionnement

Principales difficultés identifiées

L'utilisation de la chaleur fatale comme EnR : la chaleur fatale d'incinération est considérée comme renouvelable. Or elle provient de déchets qui ont nécessité de l'énergie et de la matière et qui émettent du CO2 pour être produite. La considérer comme EnR revient à dire que produire des déchets est positif pour le climat ce qui n'est pas le cas. L'énergie fatale n'est pas souhaitable, elle ne devrait pas faire partie des énergies renouvelables. L'objectif de +300GWh/an objectif 2050 de production d'énergie dite de récupération, ne doit pas viser à augmenter la quantité de déchets incinérés.

L'objectif de baisse de 90 % des émissions de gaz à effet de serre venant des réseaux de chaleur n'est pas du tout atteint. Plusieurs réseaux de chaleur ont un taux d'EnR bien inférieur à ce qui était prévu, en particulier à la Luciline où la part du gaz est beaucoup trop importante pour un soi-disant écoquartier, sans parler des déperditions et des coefficients de performance inférieurs à 3.

Rien de visible sur la filière bois pour les particuliers alors que nos forêts régionales font partie des plus importantes de notre pays.

Pour le citoyen, il y a un manque de visibilité sur ce qui a été fait.

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

1/ sobriété énergétique

La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Il faut donc avant tout réduire la consommation d'énergie du territoire et la rendre la plus verte possible. Pour cela, le CETSE préconise de :

- **Sensibiliser** sur la limitation de la consommation, en plus de la communication gouvernementale, et faire sortir les citoyens de la théorie qu'il faut consommer pour augmenter notre bien-être ;
- Inciter financièrement et accompagner fortement à davantage de sobriété énergétique, afin de faciliter le croisement des courbes (consommations x productions d'EnR).

2/ Développer le photovoltaïque

Le potentiel solaire du territoire est mal connu et parfois sous-estimé. Pourtant c'est une source d'EnR importante. Le CETSE propose de :

- **Mobiliser** les habitant-es du territoire métropolitain sur cette thématique encore mal connue en Normandie ;
- Saisir les **opportunités foncières** pour développer l'énergie photovoltaïque en identifiant les gisements potentiels

d'énergie renouvelable (parking, toiture, etc. en évitant bien évidemment les espaces naturels (forêts, prairies et champs agricoles) en s'appuyant notamment sur le cadastre solaire pour définir des zones prioritaires.

- **Généraliser / obliger / faciliter** le développement des panneaux solaires sur les édifices, notamment sur les toits (bâtiments publics et d'entreprise) avec :
 - Un démarchage des **entreprises** pour développer le photovoltaïque dans leurs locaux et accompagner l'obligation de couverture des parkings.
 - **Intégrer dès la conception des bâtiments les contraintes techniques** liées à l'installation de centrales photovoltaïques en toiture, en terrasse ou en ombrière de parking dans tous les projets métropolitains.
 - Développer une **incitation financière** volontariste à destination de tous les acteurs.
 - Accompagner le développement **d'actions mutualisées par quartier** en lien avec des partenaires tels que Cinergie : réaliser des études sur le potentiel énergétique du quartier, via ALTERN, soutenir l'organisation de la concertation, l'obtention des autorisations administratives, prêter des salles de réunion, relayer la communication du projet (appui dans la notoriété, la crédibilité, la légitimité du projet = confiance des

habitants pour la collecte de fonds), mettre en place un fonds de garantie facilitant l'accès au prêt bancaire ou cautionnement des projets, accorder des subventions ou des avances remboursables pour la phase d'amorçage des projets, initier un projet et y associer des citoyen·nes et des partenaires privés, devenir actionnaire d'une société de projet citoyenne et participer à sa gouvernance, prendre une place au sein des projets privés pour représenter les intérêts du territoire

- **Créer une filière locale de production** de panneaux photovoltaïques.

3/ Sensibiliser, informer et développer des incitations financières simples et mieux communiquer

- Favoriser des alternatives énergétiques valables aidées par la puissance publique (État compris) ou par le biais d'une fiscalité tarifée (ex Le 1 €, les pompes à chaleurs air/air...).
- Mieux communiquer sur les aides et les moyens de développer les énergies renouvelables : toucher et aider les entreprises en priorité
- Communiquer sur les installations réussies et performantes pour développer l'essaimage auprès du plus grand nombre (donner envie, rassurer, faire savoir et faire connaître les performances...).

4/ Intensifier les actions : passage à l'échelle supérieure / Recrutement et mise en œuvre

- Assurer une **cohérence dans les filières de développement des EnR** : sobriété à chaque étape des projets, provenance des matériaux et matériels, développer les savoir-faire et des filières locales.
- Développer un **réseau d'ambassadeurs**, afin d'assurer une continuité sur le terrain (pour répondre aux attentes et aux craintes).
- S'appuyer sur les **élus locaux** en les informant, en les formant et en les accompagnant sur le développement des EnR. La Métropole doit être à l'initiative **d'actions mutualisées et coordonnées** entre les communes dans ce domaine pour créer une dynamique qui permette une certaine homogénéité. Elle doit également assurer le lien avec les services de l'Etat, la Région et le Département pour une cohérence des projets.
- Apporter des conseils appuyés lors des constructions neuves et des rénovations.

5/ Sensibiliser sur l'impact du chauffage au bois individuel, en particulier sur l'émission de particules fines

6/ Développer la méthanisation en lien avec la récupération de biodéchets

- Développer la méthanisation en lien avec l'obligation de tri des biodéchets au 1er janvier 2024, de manière locale et raisonnée, et sans nouvelles artificialisations du sol (recherche de l'équilibre, cohérence et petites installations).
- Suivre le plan de méthanisation régional.
- Valoriser la biomasse agricole.

7/ Développer des solutions collectives de géothermie ou de réseau de chaleur urbain alimentées en énergie décarbonée (CSR 50% biogénique)

La géothermie est peu connue et peu utilisée car perçue comme peu efficace et coûteuse notamment pour les individuels. Le CETSE préconise de valoriser le potentiel de géothermie avec l'installation de solutions collectives au regard du potentiel existant, et permettant de garantir la faisabilité technique.

L'opportunité de récupération de l'énergie fatale des eaux usées est également sous-étudiée, pour utilisation dans un réseau de chaleur. Exemples : la métropole d'Orléans a mis en place un réseau de chaleur efficace et efficient à la fin du traitement de leurs eaux usées, et en 2011 le bureau d'études Saulnier

avait préconisé de récupérer la chaleur du réseau de transport des eaux usées qui passe par l'avenue du Mont Riboudet afin de fournir environ 55 % des besoins de chaleur de l'écoquartier Luciline.

8/ Mettre en place les moyens de contre-expertise, d'initiative et d'expérimentation

Le CETSE préconise que la Métropole puisse :

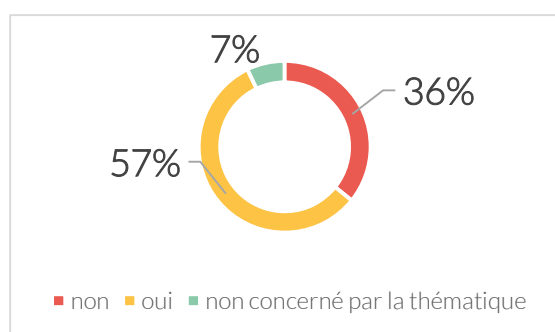
- S'appuyer sur l'expertise d'usage citoyenne pour analyser et améliorer les installations existantes
- Permettre, par un accompagnement technique et financier, la réalisation d'initiatives localisées et d'expérimentations.

9/ Accompagner les entreprises et les associations afin qu'elles souscrivent à des opérateurs d'énergies renouvelables

Qualité de l'air

Concernant les actions pour améliorer la qualité de l'air, là aussi le bilan des membres du CETSE est mitigé.

Avez-vous constaté des avancées concrètes sur cette thématique dans le cadre de la structure que vous représentez ou en tant que citoyen ?



Principales avancées identifiées

Les actions liées aux transports :

La mise en place de la ZFE

Les transports en communs gratuits les jours de pollution

Baisse de l'usage de la voiture, plus de personnes en vélo et transports en commun. Les personnes se sentent concernées lors des pics de pollution.

Le projet en cours de motorisation électrique des transports en commun

La prise de conscience des décès en corrélation avec la pollution

Des actions à destination de bateaux et de l'agriculture ont été initiées mais semblent cependant s'essouffler.

La qualité de l'air s'améliore

Principales difficultés identifiées

Les citoyens ne connaissent pas vraiment ce qui est le plus polluant/impactant sur la qualité de l'air.

Il y a beaucoup d'actions pour réduire les émissions liées aux transports, ce qui est certes indispensable, mais le principal facteur d'émission de particules fines est le chauffage au bois.

A part le dispositif de veille et de mesure en lien avec ATMO Normandie, il n'y a pas d'actions concrètes spécifiques identifiées à la MRN en dehors des limitations de vitesse sur les axes routiers et des actions de veille/sensibilisation menées dans le cadre du Plan Régional de la Qualité de l'Air.

Besoin de plus de transparence dans les décisions.

Faiblesse de l'information grand public sur les actions auprès ou des industriels et développement de la défiance notamment depuis l'incident de LUBRIZOL en 2019.

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

1/ Réduire les émissions de polluants liées aux transports

- Développement des plans mobilité
- Limiter le trafic automobile en zone urbaine, en particulier lutter contre l'autosolisme.
- Développer les actions favorisant le transfert modal massif vers le vélo
- Renforcer les actions sur les TC (gratuité pour tous par exemple, même s'il est nécessaire de vérifier que les conséquences d'une telle mesure sont compatibles)
- Améliorer les offres alternatives comme le covoiturage, le train et l'autopartage.
- Accélérer l'intégration tarifaire pour un ticket unique pour tous les types de transport (au lieu d'un abonnement Astuce + des billets de train + des coûts de covoiturage + des coûts de location de vélo etc....), comme cela est proposé en Allemagne, tout en s'assurant d'un minimum de report modal depuis le véhicule individuel afin que cette mesure soit efficace en termes de coût par rapport aux EGES évitées.
- Tester des "murs végétalisés " au bord des routes pour absorber une petite partie des émissions et des bruits liés aux transports.

2/ Accompagner et contrôler les industriels

- Se donner les moyens de mieux contrôler les activités industrielles pour limiter leurs émissions.

3/ Recherche scientifique et développement d'une communication transparente

Le climat de défiance grandissant depuis l'incident Lubrizol doit être accompagné avec la :

- **Poursuite des investigations sur les impacts** sur la santé de la pollution de l'air en général et de celle résultant des accidents/incidents en particulier.
- Mise en place une **communication transparente** avec la mise à disposition en **open data** des résultats de ces études ainsi que des données en temps réel.

4/ Sensibiliser le grand public

Le CETSE estime qu'il est nécessaire d'améliorer et d'intensifier les actions de sensibilisation :

- Envoyer un message sms lors des pics de pollution pour les abonnés aux alertes risque en donnant les principales sources de pollution sur la Métropole en précisant que les transports en commun sont gratuits et préconiser quelques gestes simples comme ne pas ouvrir les fenêtres.

- 
- Sensibiliser sur les polluants d'intérieur et la nécessité de renouvellement régulier de l'air (ex : certains mobiliers émettent des polluants pendant des années)
 - Informer sur les risques de pollution liés aux poêles à bois notamment en lien avec les incitations financières
 - Faire prendre conscience de l'impact des actions quotidiennes des citoyens sur la qualité de l'air et sur la nécessité d'agir dessus individuellement en complément des actions collectives déjà en cours.

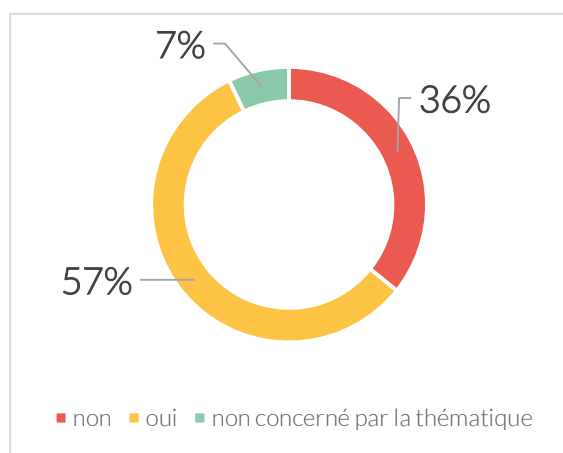
5/ Prendre en compte les inégalités sociales et d'exposition face à la pollution

6/ Créer un institut Eco citoyen sous le format du CDD

Le CETSE n'a pas eu l'opportunité de se pencher de façon plus détaillée sur les modalités de mise en œuvre d'un tel institut.

Urbanisme et climat

Avez-vous constaté des avancées concrètes sur cette thématique dans le cadre de la structure que vous représentez ou en tant que citoyen ?



Principales avancées identifiées

La végétalisation et la renaturation de l'espace urbain à travers la volonté de refaire entrer les végétaux en ville et dans l'implication dans la plantation de haies.

Le Giec local: Le développement de la connaissance au travers de ses travaux et les actions de communication liées pour sensibiliser aux enjeux du changement climatique.

L'engagement à réduire la consommation de foncier dans le PLUi.

La création d'éco quartiers.

La politique de transition écologique lancée par la Métropole et l'ouverture du sujet de l'adaptation aux changements climatiques.

La politique de maîtrise foncière des espaces naturels de la MRN.

Principales difficultés identifiées

Un étalement urbain trop important qui impose l'utilisation de la voiture avec de vastes projets de nouvelles zones d'activité en périphérie de ville.

La lutte contre l'imperméabilisation des sols et le développement des moyens d'infiltration de l'eau sont à développer.

Pas assez d'espaces verts dans les espaces urbanisés de la MRN.

Il n'y a pas encore d'avancée réellement constatée d'adaptation de l'urbanisme aux enjeux du dérèglement climatique.

Risque de reproduire les mêmes erreurs lorsqu'on ne prend pas en compte des retours d'expérience. Par exemple, certaines erreurs commises dans le quartier Luciline, pourraient être prises en compte comme retour d'expérience pour le développement d'autres quartiers. Le CDD a déjà fait une demande dans ce sens dans le cadre de la contribution du Comité changement climatique et aménagement du territoire (CCCAT) au projet Flaubert.

Les délais liés à la fois à la recherche scientifique et aux procédures administratives de révision du PLUI.

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

1/ Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols

Limiter réglementairement l'étalement urbain :

- Mettre l'accent sur la valorisation des friches
- Définir une trajectoire claire pour atteindre à terme la zéro artificialisation nette (ZAN)
- Inciter à faire revenir les activités dans l'ensemble des centres bourgs et des quartiers et pas uniquement en centre-ville Rouen.
- Désartificialiser les sols et développer la nature en ville avec l'obligation d'un pourcentage minimum d'espace vert type pleine terre pour chaque projet d'aménagement.
- Accentuer les actions en faveur de la biodiversité (nichoirs, continuité des corridors écologiques, trame noire, lutte contre les collisions faune/véhicule...).

2/ Définir le territoire avec ses habitants :

Le CETSE pense que la participation citoyenne peut être intensifiée :

- Systématiser les procédures de concertation, de débats et de décisions démocratiques sur tous les enjeux politiques majeurs ;
- Donner la possibilité d'avoir une contre-expertise citoyenne sur les évolutions et tout au long de la vie des projets ;
- Penser la ville avec ses habitants, car il faut toujours mobiliser et innover.
- Diffuser la charte de la participation pour inciter les citoyens à participer et créer une émulation de co-construction.

3/ Améliorer la gestion des eaux

La gestion des eaux pluviales dans le milieu urbain est primordiale afin de limiter les risques d'inondation. Jusqu'à présent la politique urbaine a été de collecter les eaux afin de les évacuer le plus rapidement possible vers l'aval, déplaçant la problématique d'inondation. Aujourd'hui la politique de l'État et des agences de l'eau est de favoriser une infiltration au point de chute afin de limiter les volumes d'eau vers l'aval et de favoriser le réapprovisionnement des nappes phréatiques. Il est donc préconisé de :

- Pour chaque nouveau projet de réaménagement urbain, de limiter l'imperméabilisation des sols et d'intégrer le plus d'espaces verts possible. Ces espaces verts devront être aménagés afin de permettre une collecte



des eaux pluviales des voiries et autres zones imperméables avoisinantes ainsi que l'infiltration des eaux pluviales qu'ils collectent ;

- Imposer la perméabilité des matériaux dans tous les projets laissant ainsi pénétrer l'eau dans les sols (ex : les parkings, chemins piéton etc);
- Créer des actions groupées de désimperméabilisation des cours des propriétaires privés, en incluant de la sensibilisation et des avantages en termes de coût ;
- Sensibiliser les élus des communes de la Métropole aux enjeux de la désimperméabilisation ;

Concernant la gestion de l'eau potable et des eaux usées, il est primordial de :

- Développer un plan de détection et de réparation des fuites d'eau ; l'eau « perdue » représente un tel coût que les frais de lutte contre les déperditions d'eau seront amortis rapidement, sans compter la diminution du besoin de pomper l'eau dans le milieu naturel.
- Promouvoir la réutilisation de l'eau (eau de pluie mais également eaux usées avec des projets déjà en place et efficaces comme à Grenoble) dans les industries et les copropriétés, en particulier dans les bâtiments neufs et en réhabilitation lourde avec contrôles exhaustifs systématiques pour éviter des projets partiellement réalisés qui sont au final inefficaces.

- Sensibiliser les citoyens et entreprises sur la nécessaire sobriété d'utilisation de l'eau : réduction de la capacité des chasses d'eau dans les toilettes, réduction du débit dans les douches, éviers et lavabos, information sur la tarification incitative déjà en place, impact d'une fuite sur la consommation...

4/ Prise en compte du changement climatique dans la révision du SCOT et du PLUi

Le CETSE souhaite bien évidemment la prise en compte du changement climatique dans la révision du SCOT, valant PCAET et du PLUi et pouvoir être associé à son élaboration et à son suivi évaluatif.

5/ Intensifier la sensibilisation des citoyens à la pollution des eaux de la Seine par les déchets.

Communiquer auprès des habitants sur les filets de récupération installés et leur objectif. Ils sont là pour identifier les déchets jetés dans la Seine, et non pour la nettoyer. La quantité de déchets rejetés est effectivement trop importante.

6/ Développer une réflexion partagée sur la réduction des émissions de carbone des entreprises

- 
- Appuyer les démarches de stockage de carbone (ex : en lien avec les acteurs agricoles et forestiers).
 - Identifier les zones qui peuvent devenir des puits de carbone, pour compenser l'impact de certains projets ou plus simplement réduire le bilan carbone global de la métropole.

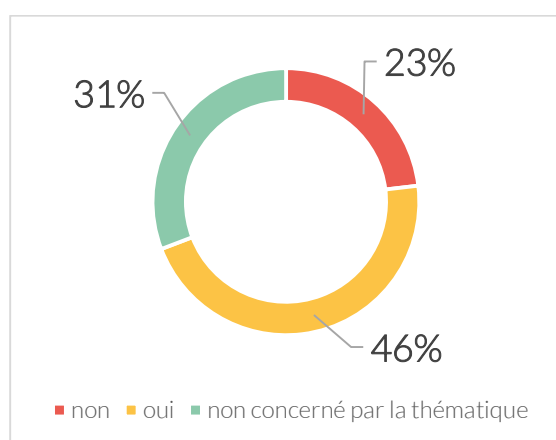
7/ Poursuivre les investigations des impacts climatiques

- Permettre la poursuite des recherches scientifiques en matière d'inondations et de phénomènes météorologiques extrêmes.

8/ Intégrer la contribution de l'agriculture dans la séquestration du carbone

Agriculture, forêt, biodiversité

Avez-vous constaté des avancées concrètes sur cette thématique dans le cadre de la structure que vous représentez ou en tant que citoyen ?



Principales avancées identifiées

Le développement des circuits courts : promotion des produits locaux et appui pour le développement de filières de proximité

Mise en place et développement du projet alimentaire territorial (PAT)

Actions pédagogiques et participatives des communes vers les citoyens

Limitation du gaspillage, en particulier alimentaire

Le soutien à l'installation des porteurs de projets d'agriculture bio et maraîchage

L'accompagnement des communes pour développer la part de produits agricoles de qualité et durable dans la restauration collective

La définition et actualisation de la stratégie en faveur de la biodiversité

Certains projets d'aménagement urbain ont été modifiés ou arrêtés

La préservation de la forêt

Principales difficultés identifiées

Le manque de résultats concrets et d'actions mises en place : pour le moment beaucoup de temps passé dans la formulation de partenariats et de chartes. Il faut passer des engagements aux actions.

Les moyens dédiés de la part de la Métropole et des partenaires sont limités.

Les réseaux et la communication sur les circuits courts sont encore à développer.

Les objectifs sont très ambitieux (notamment celui de 50 % des terres en agriculture biologique) au regard des caractéristiques locales et du contexte économique national peu porteur pour les filières bio.

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

1/ Limiter le gaspillage alimentaire (entreprises et particuliers)

- Réduire le gaspillage alimentaire à tous les échelons en intensifiant dans un premier temps les actions engagées dans les lieux de restauration scolaire et d'entreprises.
- Favoriser une alimentation à base de produits moins périssables afin de pouvoir les redistribuer s'ils ne sont pas vendus.
- Développer un réseau de valorisation des invendus dans les commerces. Même si certains essaient de vendre à prix réduits les produits qui se périment rapidement, beaucoup jettent des tonnes d'aliments alors qu'ils sont encore comestibles.

2/ Favoriser le développement des circuits courts

Intensifier le développement des circuits courts en :

- Etudiant la mise en place d'une **participation financière des collectivités pour baisser le prix d'achat** des produits locaux de qualité, et/ou pour baisser le coût de production/vente ;

- **Favorisant** le développement du **micro-maraichage** ;
- Renforçant l'accompagnement des communes pour l'introduction de produits locaux et bio dans les cantines ;
- Augmentant les débouchés du bio et produits locaux dans les circuits de distribution classiques ;
- Communiquant après du grand public sur les réseaux de circuits courts ;
- Définissant une **politique d'appui** pour accompagner les exploitations bio actuellement fragilisées (ne pas perdre le potentiel existant).

3/ Développer de nouveaux modes d'agriculture

- Le **passage à l'échelle** pour l'agroécologie, l'agroforesterie, la restauration de la vie du sol, réconcilier la forêt et l'agriculture.
- **Renforcer et prolonger le soutien** (notamment les aides financières) à **l'agriculture bio**, pour les exploitants actuels et en devenir, les maintenir dans le temps (vigilance sur des agriculteurs bio qui abandonnent).
- Développer la communication sur les systèmes de productions alternatifs (agriculture bio, agroforesterie, conventionnelle/raisonnée).

4/ Sensibilisation et communication

- **Intensifier** les animations, les débats, les expos...
- Développer des **partenariats** évalués avec les **cycles scolaires et universitaires** ;
- **Partager** davantage **les enjeux et actions du PAT** avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- **Sensibiliser** sur les **émissions individuelles de gaz à effet de serre** : le fait que la moyenne des émissions de gaz à effet de serre de chaque français correspond à l'absorption de 3 hectares de forêt. Autrement dit, si les habitants ne changent pas leurs habitudes, il faudrait 3 fois plus d'hectares de forêt que d'habitants ;
- Poursuivre la **communication sur le bien manger** en associant les volets santé et économique notamment auprès des publics plus fragiles et défavorisés (travailler avec les bailleurs sociaux et les associations de banque alimentaire) ;
- Développer la pédagogie pour **valoriser la biodiversité naturelle** et donner une autre vision du jardin ordinaire, vraiment écologique et de la nature en ville.

5/ Des actions opérationnelles

- Préserver concrètement les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le PLUi et appliquer les chartes signées.

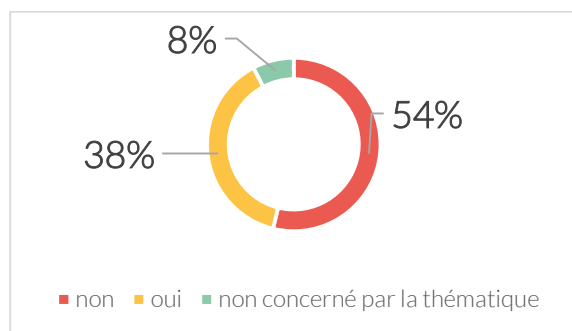
6/ Instaurer le paiement pour services environnementaux (PSE)

Le Gouvernement a décidé, dans le cadre du Plan biodiversité de 2018, de consacrer 150 millions d'euros à la mise en place de Paiements pour services environnementaux (PSE) destinés aux agriculteurs, afin de valoriser les services environnementaux qu'ils rendent et inciter à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Le CETSE préconise de :

- Faire connaître et appliquer cette rémunération du service environnemental (exemple de la biomasse agricole production de bois-énergie et maintien des haies et boisements).
- Faire participer au financement, les bénéficiaires du manger sain = organisme de santé (assurance maladie).

Déchets

Avez-vous constaté des avancées concrètes sur cette thématique dans le cadre de la structure que vous représentez ou en tant que citoyen ?



En tant que grande agglomération, la Métropole Rouen Normandie génère une quantité de déchets importante. Le PCAET prévoit 4 objectifs opérationnels :

- Une réduction du volume des déchets ménagers assimilés (DMA) de 10 % d'ici 2020 par rapport à 2010
- Une réduction du gaspillage alimentaire pour les DMA de 50% du ratio produit de 2019 à 2024 soit -33kg/hab à 6 ans
- Une réduction des déchets verts pour les DMA de 15% du ratio produit de 2019 à 2024 soit -22kg/hab à 6 ans
- Le recyclage de 70 % des déchets issus du BTP d'ici 2025 à l'échelle régionale (en partenariat avec la région Normandie).

Principales avancées identifiées

Afin de suivre les objectifs fixés dans le PCAET, la Métropole a mis en place plusieurs actions visant à améliorer la gestion capacitaire des déchets et la réduction de leur production. Les membres du CETSE ont ainsi observé :

Le développement d'ateliers de réparation ;

Des actions de sensibilisation auprès des jeunes notamment sur le tri des déchets. Il a ainsi été observé un renversement des proportions entre le tri sélectif et le tout-venant (sans réajustement des collectes toutefois).

Principales difficultés identifiées

Les principales difficultés rencontrées sont liées à l'absence de visibilité des changements effectués. Ainsi, une partie des membres du CETSE ont observé :

Une absence d'évolution des comportements des entreprises et notamment des plateformes de distribution, malgré les efforts des citoyens.

Une absence d'adaptation de la collecte aux nouvelles pratiques (biodéchets, tri, etc.).

Le manque de sensibilisation sur l'impact écologique de nos gestes, actions et décisions sur la production de déchet et leur impact (ex : l'empreinte carbone du déchet, etc.)

La gestion des déchets sur le territoire métropolitain n'a pas évolué et est restée sur une gestion linéaire des déchets. Seul le renforcement de la politique de tri a pu être observé.

L'évolution du comportement des usagers, notamment au niveau du tri, semble faible avec un classement de la Métropole dans le domaine du recyclage restant mauvais.

Ainsi l'objectif de réduction de 10% des volumes de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici 2020 n'a pas été atteint.

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

Le PCAET a identifié 4 objectifs principaux pour la réduction des volumes de déchets sur son territoire. Au bout de 3 ans ces objectifs ne sont pas encore atteints et le CETSE propose plusieurs préconisations autour :

- De la réduction de la production de déchets
- Du développement du compostage et la valorisation des biodéchets
- L'amélioration de la collecte des déchets

En effet, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Ainsi les politiques de gestion des déchets doivent mettre l'accent sur la réduction à la source des déchets, puis enfin

développer des solutions alternatives à l'incinération en mettant en place une solution pour le réemploi et la réparation, la gestion des biodéchets et ensuite seulement, le recyclage et l'amélioration du tri.

1/ Réduire les déchets

- Soutenir financièrement ou matériellement et développer de nombreuses structures type ressourcerie, notamment à proximité de chaque déchetterie du territoire
- S'engager dans le programme territoire de Zéro Waste France qui accompagne la collectivité dans la réduction de ses déchets et propose des solutions et des retours d'expériences dans le domaine
- Réaliser un audit statistique sur l'évolution des volumes de déchets par catégorie et communiquer sur le résultat auprès du grand public et des entreprises concernées sous une forme de palmarès noté.
- Établir une liste noire des produits les moins réparables ou réutilisables.
- Limiter les emballages et restaurer le commerce de détail.
- Favoriser la pratique existante, mais peu appliquée par contrainte d'organisation, d'apport du contenant par le client. Cela évite d'utiliser un contenant à usage unique et diminue le coût du poste emballage du commerçant. Un système de consigne ou de réduction du prix de vente, comme cela a été voté pour les fast-food, pourrait être mis en place.

- Innover et apporter des soutiens financiers, notamment pour la création d'une filière de consigne pour réemploi des emballages, l'implantation d'entreprises de réparation, de vente de seconde main, etc.
- Agir dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les structures publiques et intégrer ce volet dans les différents modules d'accompagnement de la transition écologique des entreprises et des particuliers.
- Proposer des structures de prêt d'objet de type bibliothèque d'objets permettant de limiter les achats de matériels individuels servant peu et produisant beaucoup de déchets. (ex : prêt de matériel de bricolage ou encore de petit électroménager de cuisine).
- Intégrer l'objectif de réduction des déchets dans la charte de la Métropole pour le prêt de matériel ou d'aide à la réalisation d'événements. La charte rend obligatoire la réalisation d'un nombre de point limité. Augmenter ce nombre de points obligatoires et pour les événements récurrents, demander une amélioration au fil du temps afin de rechercher la réalisation de l'ensemble des points de la charte.

2/ Développer le compostage et la valorisation des biodéchets

- Mettre en place une solution de compostage des biodéchets pour

chaque habitant afin de permettre une réduction des DMA de 1/3. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGECL) impose ainsi une échéance au 1er janvier 2024 pour sa mise en place. Les producteurs de plus de 5 tonnes annuelles (l'équivalent d'une centaine de repas par jour) sont concernés par cette obligation de trier et valoriser les biodéchets depuis le 1er janvier 2023.

- Accompagner la valorisation des biodéchets qui vont être plus fortement réglementés (lien avec les communes/cantines, entreprises) et réflexion/appui sur les différentes sources de réduction/valorisation dont en agriculture (compostage et méthanisation)

3/ Améliorer la collecte des déchets

- Améliorer la collecte des déchets pour tenir compte de l'augmentation sensible du volume de déchets recyclables (beaucoup plus de cartons à cause des commandes internet, etc.)
- Créer une redevance incitative à la réduction des déchets en limitant les collectes en porte-à-porte et en modernisant les déchetteries. Attention cette redevance ne peut être mise en place sans le développement des propositions visant la réduction de la production de déchets
- Faciliter davantage la collecte sélective.

Exemplarité de la Métropole

86% des membres ayant répondu au sondage disent avoir constaté des avancées concrètes sur ce thème

Les membres du CETSE tiennent à saluer la politique volontariste et la démarche pédagogique mis en place par la Métropole. Elle est restée fidèle aux principes qu'elle s'est fixée malgré la pression parfois forte d'une partie de la population, notamment avec l'abandon du contournement Est.

La politique de sobriété interne et de réduction des consommations énergétiques, à l'exemple de l'éclairage public, de la sensibilisation des agents, ou la flotte de véhicules propres, encouragent l'exemplarité. Il y a une volonté affichée par les services pour prendre en compte cette thématique.

La Métropole a également engagé des actions qui sensibilisent et mobilisent le grand public à l'image de l'organisation de la COP21. Elle a également accompli un important travail sur la communication avec toujours dans l'idée d'innover et d'avancer avec les citoyens.

Enfin l'ouverture et le dialogue dans le cadre du CDD confirme cette volonté.

Globalement, la Métropole se positionne parmi les métropoles les plus actives pour

faire évoluer son territoire : vélo, transport en commun, aménagement du centre historique et des berges de Seine...

Préconisations pour atteindre les objectifs dans les 3 prochaines années

- S'attacher à compenser les effets indésirables des décisions par ailleurs nécessaires, qu'elle est amenée à prendre.
- Poursuivre et intensifier les actions menées.
- Poursuivre l'intégration de critères/clauses limitant les impacts environnementaux dans les marchés publics et en condition de subvention ou de prêt de matériel ou salles.
- Prendre les bons exemples avec les retours d'expérience nationales.
- Respecter et mettre en œuvre le principe de fonctionnement des éco quartiers.
- Poursuivre les efforts pour harmoniser les actions des services et une prise en compte des enjeux dans tous les services.
- Être plus réactive sur les plans de mobilité et les propositions des associations.
- Intensifier la démocratie participative en continuant la mobilisation citoyenne, la communication et le travail avec tous les acteurs de la MRN. L'exemplarité ne sera



lisible qu'à l'aune d'une évaluation citoyenne et partagée.

- Communiquer sur l'urbanisme et la mobilité qui sont deux champs d'actions directement perceptibles par les habitants du territoire.
- Être plus proactif pour aller chercher des financements européens et des compétences techniques à l'étranger, sur le vélo par exemple. Développer les compétences techniques vélo des agents territoriaux.
- Mettre en valeur des initiatives sur ces thèmes via le journal de la Métropole.

Préconisations pour la révision du SCOT-AEC

Le bilan à mi-parcours du PCAET permet de dégager un certain nombre de préconisations pour la révision du PCAET actuel. Cette révision intervient de manière couplée avec la révision du SCOT, dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT-AEC. Les membres du CETSE ont consacré deux séances de travail au SCOT-AEC :

- Séance du 04/05/2023 : présentation des principaux enjeux, objectifs du SCOT-AEC et du calendrier de travail.
- Séance du 22/05/2023 : Au regard du bilan à mi-parcours du PCAET, réalisation d'un atelier pour définir des préconisations spécifiques à prendre en compte au-delà de 2026 dans le SCOT-AEC.

Les membres du CETSE ont ainsi été amenés à exprimer **leurs attentes** quant à la plus-value d'une démarche couplée SCOT-AEC. Elles portent sur :

- La recherche d'une plus grande cohérence : entre les documents, entre les projets, grâce à une approche transversale et décroisée
- Un souci de simplification et de gain de temps
- La fixation d'un cadre de politique : la trajectoire et la convergence des règles à la hauteur des enjeux de transition
- La mise au cœur des documents de planification des enjeux de transition

- Une planification à plusieurs échelles de temps qui permet d'anticiper et d'avoir une trajectoire

A cet effet, ils préconisent de :

- Réfléchir sur les **ambitions** de la Métropole afin qu'elles soient **réalistes**, pour ne pas générer des déceptions ;
- Créer des **objectifs simples et désirables**, permettant des changements structurels ;
- Créer des règles qui s'imposent aux acteurs privés et aux collectivités et qui soient réellement mises en place ;
- Mener un travail sur le **rééquilibrage du territoire** ;
- **Mettre l'humain, le citoyen, son bien-être et sa santé au cœur du projet et du plan d'actions** ;
- Mettre en place une **vraie concertation citoyenne**, une mobilisation des élus locaux, des acteurs socio-économiques et de la société civile ;
- Mettre au cœur du projet de territoire les sujets suivants : **emploi, dérèglement climatique, santé** ;
- Prendre **le vivant comme une armature du SCOT** ;
- Définir une **trajectoire claire pour atteindre à terme la zéro artificialisation nette** ;
- **Désartificialiser les sols**, et développer la nature en ville avec l'obligation d'un pourcentage d'espace vert pour chaque projet d'aménagement.

Quelques préconisations thématiques ont également été formulées :

Bâtiment

- Centraliser les informations (dans le respect de la protection des données) pour repérer les bâtiments sur lesquels intervenir en priorité ;
- Mener une démarche de sobriété type **Négawatt** ;
- Contrôler et analyser la **conformité réglementaire et effective** des bâtiments construits ;
- Prioriser la **rénovation** des bâtiments par rapport aux nouvelles constructions ;
- Orienter la construction neuve en **rendant obligatoire les constructions bas carbone** et un **pourcentage de matériaux biosourcés** dans la construction.

Mobilité

- Diminuer la place de la voiture dans les espaces publics au profit des autres modes de transport ;
- Poursuivre un **développement planifié ambitieux des transports collectifs et de l'utilisation du vélo** ;
- Offrir des possibilités de moins se déplacer (**mobilité sobre**) en développant une offre de proximité : vie de quartier, commerces, ville du quart d'heure ;
- Développer une meilleure articulation entre urbanisme et les besoins en déplacements professionnels (domicile-travail) ;
- Agir sur les facteurs déclenchant la mobilité ;

- Proposer une solution pérenne décarbonée aux citoyens vivants dans le rural et le péri-urbain.

Energies renouvelables

- Maintenir, suivre et poursuivre les actions en les amplifiant, en les pérennisant ;
- Imposer la notion de sobriété dans l'écriture du projet de territoire ;
- S'appuyer sur le photovoltaïque ;
- Permettre la création de filières EnR locales cohérentes.

Agriculture, alimentation, forêt, biodiversité

- Concrétiser le Programme Alimentaire Territorial (PAT) ;
- Développer les **services environnementaux** des actions de préservation des forêts et des espaces verts (séquestration carbone, lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité) ;
- Identifier les services rendus et les outils de développement ;
- Sensibiliser les acteurs et la population aux espèces résistantes (face aux changements climatiques) et intégrer les enjeux sanitaires ;
- Permettre le **passage à l'échelle** pour l'agroécologie, l'agroforesterie.

Conclusion

Le CETSE tient à **féliciter** la Métropole pour les actions qui ont été mises en place et qui vont dans le bon sens. La Métropole a défini des objectifs, plus ou moins ambitieux, et elle a tenté de les atteindre. Il y a un grand nombre d'actions qui ont été menées au cours de ces premières années sur une palette de sujets très divers.

Les membres saluent plus spécifiquement les actions engagées pour la **participation citoyenne** car ils constatent qu'il y a vraiment un échange et une co-construction.

Il y a désormais un réel besoin **de changer d'échelle**. Le CETSE pense que les actions mises en place étaient de bonnes expériences/ expérimentations au coup par coup et qu'il faut **aller plus vite** et **massifier** les actions pour **augmenter l'impact**. Il faut toucher plus d'acteurs et **essaimer sur l'ensemble du territoire**.

Pour cela, il faut **améliorer la lisibilité** de ces actions auprès des acteurs, et **mieux faire connaître** tout ce qui peut être mis à disposition des entreprises, des acteurs du terrain, pour les démultiplier. La Métropole devrait s'appuyer davantage sur des relais têtes de réseau et construire des partenariats sur **des engagements pluriannuels**. En effet, pour avoir des résultats il y a besoin d'accorder du temps aux acteurs qui interviennent.

Cela ne pourra pas se faire sans des **moyens humains et financiers supplémentaires** en proportion aux objectifs affichés. Il y a toutes les associations du territoire, tous les acteurs du territoire qui peuvent être impliqués. Mais cela demande beaucoup de coordination et de temps d'animation territoriale.

Enfin, s'il y a un mot pour conclure cette contribution, s'il y a un message prioritaire que le CETSE souhaite faire passer c'est :

SOBRIETE

Moins de déchets, moins de gaspillage, moins de consommation sera la base pour protéger notre territoire et **maintenir la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2°C**.

Le CETSE souhaite désormais s'attacher plus précisément à la prise en compte des enjeux et acceptations sociaux. En reprenant les travaux du CETE sur l'utilité sociétale, les membres s'attacheront à essayer de déterminer si les politiques mises en place apportent une plus-value sociétale.



ANNEXES

Le conseil d'évaluation de la transition sociale-écologique (CETSE) : Qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de la dynamique territoriale engagée grâce à la COP21 locale, la Métropole s'est dotée fin 2019 d'un Conseil d'Évaluation de la Transition Ecologique (CETE) mobilisant des acteurs de la société civile, et avec pour mission de contribuer à évaluer l'efficacité des politiques métropolitaines en matière de transition écologique.

Un premier Conseil d'Evaluation a ainsi travaillé entre 2019 et 2021. Ses travaux ont porté sur les méthodes d'évaluation et sur une évaluation « ex-ante » autour de trois thématiques : Mobilité, Résilience, Utilité sociétale.

En 2021, à l'occasion de la mise en place du nouveau Conseil de Développement Durable (CDD), ce conseil a été renouvelé, sous la forme d'un nouveau Comité d'Evaluation de la Transition Social-Ecologique (CETSE), et intégré au Conseil de Développement Durable (CDD). Le CDD est une instance de consultation avec la société civile au service de la dynamique du territoire et de la démocratie participative. Le CETSE est à présent composé de 38 membres issus du CDD, dont sept étaient déjà membres du précédent conseil.

Le CETSE a pour feuille de route de poursuivre les travaux du CETE avec 3 missions principales :

- Apprécier et vérifier que les politiques de la Métropole et les engagements des acteurs du territoire contribuent bien à la trajectoire-objectif fixée par le PCAET
- Constituer une démarche d'évaluation participative apportant un regard extérieur
- Accompagner l'évaluation à mi-parcours du PCAET prévue en fin 2023

Le binôme de coordinateurs du CETSE est composé de :

Lucien BOLLOTTE - SEMRI Métropole Rouen (ancien membre du CETE)

Réjane TANGUY - Zéro déchet Rouen

MEMBRES DU CETSE EN JUILLET 2023

NOM	PRENOM	STRUCTURE
BERNAL- FORTIN	Emanuèle	C.F.E./C.G.C. Union Départementale de la Seine-Maritime
CHABANET	Julien	GUEULE D'ATMOSPHERE
BLANCHARD	Myriam	Santé Publique France
BOLLOTTE	Lucien	SEMRI Métropole Rouen
BORDE	Véronique	La Poste
BRESCIANI	Clément	Vagabonds de l'énergie
BRUNET	Pierre-Emmanuel	Rouen Respire
CHAMPEAUX	Bernard	CPTC/FNAUT/Rue de l'Avenir
CHARRON	Jacques	PNR Boucles de la Seine Normande
CHESNEAU	Isabelle	Architectures IN SITU
COLOMBEL	Amélie	Club Inné
COLOMBEL	Danielle	Education et Formation
CORNIERE	Sophie	Grand Elbeuf à vélo
CORREIA HOUËL	Magali	Effet De Serre Toi-Même
CORTINOVIS	Jérôme	ATMO Normandie
COURTOIS	Sophie	RESISTES
DELMAS	Véronique	ATMO Normandie
DEVARS	Jean-Pierre	THELEME
DUBOIS	Gaëtan	C.F.E./C.G.C. Union Départementale de la Seine-Maritime
FROMENTIN	Etienne	UNICEM Normandie
GENOUVILLE	Valérie	Chambre d'agriculture
GRIMA	Guillaume	Effet De Serre Toi-Même
GUTIERREZ	José	UNICEM Normandie
HARRISS	Jordana	WWF France
HAZET	Elise	CRIJ



HENROT	Sébastien	VEOLIA
JEANNE	Annie	CAF
LAUGEROTTE	Eric	C.G.T. Union Départementale de Seine-Maritime
LEBAILLY	Amandine	SOCOTEC
LEMIERE	Bruno	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime
MANDEL	Eléonore	Confédération Générale PME Normandie
MOUSSET	Flavien	La Luciline s'active
NEUFVILLE	Samuel	FNTR Normandie
PAILLEREAU	Pierre	Citizens
PELLETIER	Pascal	Zéro déchet Rouen
PEREZ	Claire	CLCV Consommation Logement Cadre de Vie
PRIETO	Guillaume	Les volants de la Mivoie
SAUER	Cécile	VEOLIA
SOUBRANE	Claire	UNAPL Normandie Union nationale des professions libérales
TANGUY	Réjane	Zéro déchet Rouen
THOUVIGNON	Jean-Michel	Club Inné
VANNIER	Benoît	CRIJ
VUILLAMY	Elise	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime

Programme et méthode de travail du CETSE pour élaborer la contribution

Les travaux du CETSE ont débuté au 1^{er} semestre 2022 par une séquence d'acculturation aux sujets de la transition écologique et au domaine de l'évaluation :

- Lundi 24 janvier 2022 : séance d'installation du comité et échanges sur la feuille de route
- Lundi 28 février 2022 : Présentation des enjeux, stratégie et plan d'actions actuel PCAET/COP21 par Agnès GRANDOU, Responsable de projet COP21
- Lundi 4 avril 2022 : travail sur les questions évaluatives et sur la grille d'évaluation qui guidera les réflexions et travaux du comité au cours des prochains mois
- Lundi 2 mai 2022 : Eclairage sur l'évolution du climat et l'état des connaissances scientifiques sur le changement climatique sur notre territoire par Benoît LAIGNEL (Président du GIEC local) et échanges sur la vision politique et l'urgence à agir avec Pierre CANNET (directeur du Plaidoyer chez WWF France) et Marie ATINAULT (Vice-présidente en charge des transitions et innovations écologiques)
- Lundi 30 mai 2022 : Présentation de la méthode d'évaluation de la politique de transition écologique (PCAET/COP21), résultats de l'évaluation 2019-2020 et du bilan carbone par Léo KAZMIERCZAK, chargé de projet climat
- Lundi 27 juin 2022 : travail en atelier intelligence collective sur les questions évaluatives.

Ces 6 séances de travail ont permis l'appropriation par les membres des politiques de transition écologique menées par la Métropole, ainsi que la définition des questions évaluatives à traiter par le CETSE. Pour la période 2022-2023, la priorité a été donnée à une évaluation ex-post sur la mobilisation des acteurs dans la COP21 et la trajectoire liée au PCAET, de façon à contribuer à l'évaluation à mi-parcours du PCAET et de la COP21 et à l'élaboration du SCOT-AEC. Les questions évaluatives ont été formulées comme suit :

Volet 1 - Mobilisation des acteurs : focus sur la mobilisation des acteurs dans la COP21

- Pertinence et cohérence des objectifs : Quelle est la valeur ajoutée de la Métropole dans l'environnement des acteurs, des financements et des politiques publiques pour accomplir efficacement la transition écologique du territoire ?
- Dynamique territoriale : Dans quelle mesure la dynamique engagée par la Métropole intègre-t-elle différents acteurs représentatifs de la diversité du

territoire : habitants, experts, politiques, associatifs, catégorie socio-professionnelle différente ?

Volet 2 - Trajectoire: la Métropole et la trajectoire de limitation du réchauffement climatique à 2°C

- Pertinence et cohérence des objectifs : Les objectifs du territoire en matière de transition écologique définis par la MRN sont-ils cohérents et bien articulés entre eux ? Sont-ils suffisants pour contribuer à contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C ?
- Mise en œuvre du programme d'action : Est-il suffisant pour contribuer à contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C ? Les actions sont-elles cohérentes et bien articulées entre elles ?

Deux autres questions évaluatives ont également été identifiées. Elles se rapportent à l'utilité sociétale et feront l'objet d'un travail ultérieur (à partir de 2024) :

- Dynamique territoriale: Dans quelle mesure la dynamique engagée par la Métropole Peut-elle dynamiser l'économie locale ?
- Dynamique territoriale: Dans quelle mesure la dynamique engagée par la Métropole peut-elle améliorer le bien-être des habitants de la métropole ? A-t-elle un impact sur la santé des habitants et la justice sociale à l'échelle locale ?

Afin de formuler un avis sur le bilan du PCAET-COP21 et des recommandations pour le SCOT-AEC, il a donc été défini le calendrier et la méthode de travail avec 9 séances de travail associant des présentations et du travail collaboratif :

19 septembre 2022 - Volet mobilisation des acteurs – Diversité et représentativité : Etablissement d'une cartographie des acteurs devant être mobilisés pour remplir les objectifs du PCAET métropolitain et permettre la transition écologique du territoire.

10 octobre 2022 - Volet mobilisation des acteurs – les actions de la MRN envers les citoyens et les associations : Présentation par la direction de l'accompagnement des changements dans la transition écologique des dispositifs mis en place pour les citoyens avec l'appui des associations depuis le début de la COP21

21 novembre 2022 - Volet trajectoire - Présentation du bilan à mi-parcours PCAET-COP21 par les services de la Métropole et premières analyses.

30 janvier 2023 - Volet mobilisation des acteurs – l'accompagnement des acteurs économiques et institutionnels :

- Présentation par Aurélie LIEBMANN des actions mises en place par la Métropole Rouen Normandie
- Témoignages de Jimmy LONCLE directeur, Quentin FILOQUE, responsable dépollution et économie circulaire et Manon SIERKA, chargée des relations d'ATD Démolition.
- Intervention de Bruno LEMIERE de la Chambre de Métiers et d'Artisanat.
- Focus sur l'accompagnement des entreprises réalisé par la Métropole en matière de mobilité par Elsa DELABAERE et témoignage de Virginie BARRE, responsable environnement chez Orange.
- Focus sur une action collective d'accompagnement : le numérique responsable par Doralie BESNARD de la Métropole Rouen Normandie et témoignage d'Eddy POITRAT de l'ADEME.

27 février 2023 - Volet mobilisation des acteurs – la mobilisation des citoyens et des associations

Entretien avec 3 témoins pour partager leur expérience du partenariat avec la Métropole :

- Sophie COURTOIS de Résistes,
- Zahra DIAKHO - responsable Education/Culture pour la MJC d'Elbeuf,
- Mathilde Milot - Directrice de l'association Citémômes.

27 mars 2023 - Volet mobilisation des acteurs – atelier de synthèse

Travail de capitalisation et de synthèse afin d'alimenter le bilan sur la mobilisation des acteurs

11 avril 2023 - Volet mobilisation des acteurs – atelier de travail : définition des propositions d'amélioration pour la mobilisation des acteurs.

22 mai 2023 - Volet trajectoire – synthèse : Atelier autour des 8 thèmes du PCAET : Rénovation énergétique des bâtiments, mobilité, énergies renouvelables (EnR), air, urbanisme et climat, agriculture-forêt-biodiversité, déchets, mobilisation citoyenne, exemplarité de la MRN pour déterminer les actions prioritaires du PCAET d'ici à 3 ans et des préconisations pour le SCOT AEC.

25 septembre 2023 - Finalisation de la contribution : validation de la proposition de rapport écrit.

Un travail préparatoire en amont des séances a été proposé pour maintenir le fil entre les séances :

- Enquête sur la COP21
- Enquête sur le bilan à mi-parcours du PCAET

Liste des auditions sur la mobilisation des acteurs

Sur les dispositifs mis en place pour les citoyens :

La direction de l'accompagnement des changements dans la transition écologique sur le bilan des actions mises en place avec l'appui des associations depuis le début de la COP21 (Ludivine PERROUX, Agathe COLLEONY)

Sur l'accompagnement des acteurs économiques et institutionnels :

Aurélie LIEBMANN de la Métropole Rouen Normandie

Témoignage d'ATD Démolition : Jimmy LONCLE, directeur, Quentin FILOQUE, responsable dépollution et économie circulaire et Manon SIERKA, chargée des relations.

La Chambre de Métiers et d'Artisanat : Intervention de Bruno LEMIERE.

Elsa DELABAERE de la Métropole Rouen Normandie sur l'accompagnement des entreprises en matière de mobilité

Témoignage de Virginie BARRE, responsable environnement chez Orange.

Doralie BESNARD de la Métropole Rouen Normandie sur la coalition numérique responsable

Témoignage d'Eddy POITRAT de l'ADEME

Sur la mobilisation des citoyens et des associations :

Témoignage de Sophie COURTOIS de Résistes,

Témoignage de Séverine CLOUTIER - responsable Education/Culture pour la MJC d'Elbeuf,

Témoignage de Mathilde MILOT - Directrice de l'association Citémômes.